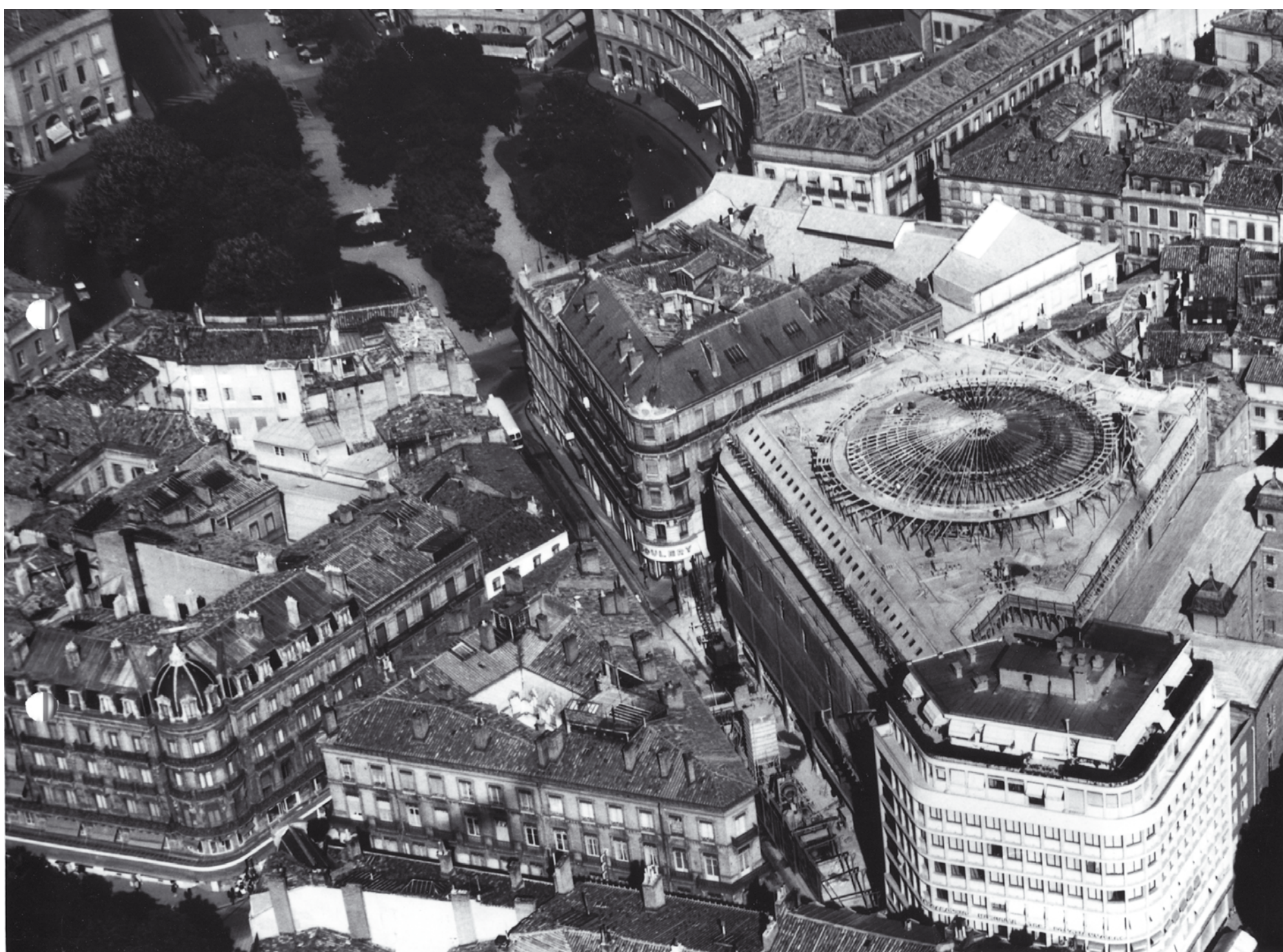


PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.5 NOUVELLES GALERIES TOULOUSE - 1958-1962



15 septembre 1961 - Archives René Mialhe

p.11 EXPOSITION : VOISINS VOISINES, NOUVELLES FORMES D'HABITAT INDIVIDUEL EN FRANCE.

Exposition produite par la Cité de l'architecture et du patrimoine et Arc en rêve centre d'architecture.

“ Cette exposition est consacrée à des expériences innovantes en matière d'habitat individuel situées en régions, qui a pour objectif de porter à la connaissance des professionnels, comme du grand public, des alternatives aux formes traditionnelles de la maison individuelle. ”

p15 CATALOGUES DU PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES / 2001-2003-2005

EDITO



A l'occasion des XX^e Rendez-Vous de l'Architecture Florence Lipsky, Nicolas Michelin et Jacques Ferrier ont pu nous présenter leurs projets et nous faire partager leur démarche.

Même si des similitudes d'approches, me paraissent plus fortes entre Laurence Lipsky et Nicolas Michelin, ces trois architectes partagent des positions communes sur notre rôle : transformer la demande sociale en projet.

Le projet «Architecture 2004. La France de demain a besoin des architectes» a été lancé le 6 décembre à Paris ; vous pouvez dès maintenant le télécharger sur le site de l'Ordre des Architectes : www.architectes.org.

Dans le même temps un blog qui s'adresse aux institutionnels, aux élus, au grand public et aux architectes s'est ouvert : www.architecture2007.com.

Avec cet outil de dialogue l'Ordre a pour objectif d'engager le débat sur la place de l'architecture dans notre société et sur la réponse qu'elle peut apporter à la demande d'un «mieux vivre ensemble». Votre participation au débat est souhaitée.

En ce début d'année, je vous adresse au nom du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

Philippe VIGNEU

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

_EXPOSITION

Paysage

du 19 janvier au 28 février 2007 / Toulouse, Espace Croix-Baragnon

Paysage s'empare de la totalité de l'Espace Croix Baragnon, offrant la présence généreuse de la peinture et un renouvellement des représentations du paysage au travers d'approches aussi diverses que la transcription dessinée, peinte, photographiée, filmée, ou la reconstruction par le biais d'installation environnementale. *Le jeudi 1^{er} février 2007 à 18h, présentation du Paysage dans l'art contemporain, animée par Philippe Piguet critique d'art et journaliste à l'œil.*

Espace Croix-Baragnon, Arts Visuels Galerie Espace III - 24 rue Croix-Baragnon, 31000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 61 62 - Entrée libre du mardi au samedi de 12h à 19h

_RENCONTRES DÉPARTEMENTALES ELUS/ARCHITECTES

Thème : «Le développement durable dans l'architecture et l'aménagement urbain»

Le 26 février 2007 à partir de 17h00 / Foix, Lycée Jean Durroux à Ferrières

Cette manifestation réunit élus locaux et architectes acteurs de l'aménagement du territoire autour de l'axe de réflexion qui mobilise plus que jamais : le développement durable. A cette occasion seront présentés par le duo Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre, les réalisations suivantes : **Ecole primaire de Cadirac** - Maître d'ouvrage : Ville de Foix / Programmation : Barthélémy Dumons, architecte - Maîtres d'œuvre : Agence GCAU architectes / **Structure multi-accueil de la petite enfance de Tarascon/Ariège** - Maître d'ouvrage : Commune de Tarascon / Maître d'œuvre : Marie Eychenne-Vidal, architecte / **Construction de cabanes pastorales dans le haut Vicdessos** - Maître d'ouvrage : Commune d'Auzat / Maître d'œuvre : Olivier Sanchez, architecte.

Informations : CROAMP au 05 34 31 26 66

_EXPOSITION

«VOISINS, VOISINES, nouvelles formes d'habitat individuel en France»

du 3 février au 31 mars 2007 / Toulouse, Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

Exposition produite par la Cité de l'architecture et du patrimoine et Arc en rêve centre d'architecture.



A l'initiative d'AMO - Architecture et Maîtres d'Ouvrage - Midi-Pyrénées

En collaboration avec : l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine, le CAUE 31, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées, l'Ecole Nationale d'Architecture de Toulouse, la Maison de l'Architecture et l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées avec le concours de l'AERA et l'APUMP. Exposition consacrée à des expériences innovantes en matière d'habitat individuel situées en régions, qui a pour objectif de porter à la connaissance des professionnels, comme du grand public, des alternatives aux formes traditionnelles de la maison individuelle.

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville 5, rue St Pantaléon - 31000 Toulouse - Entrée libre du lun. au sam., de 13h à 19h - Tél. : 05 61 23 30 49

_EXPOSITION

«Maisons voisines» : études et projets

Exposition présentée par l'ENSAT, l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.

du 8 février au 31 mars 2007 / Toulouse, L'îlot 45 - Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

Cette action vient en accompagnement de l'exposition «Voisins Voisines»

Elle présente un enseignement de projet en 3^e année à l'ENSAT, portant sur le thème de la densification des territoires urbains, illustrant le déroulé pédagogique et les méthodes de travail adoptés, pour aborder ce thème. Cet enseignement s'est d'autre part rattaché à la démarche entreprise par le CAUE 31 «Une ville à réinventer, s'étendre sans s'étaler» en permettant des rencontres avec les acteurs. **L'exposition restitue 3 volets du travail pédagogique conduit par les étudiants :** les exemples de la région, analysés dans le cadre de leurs enquêtes sur le terrain / les opérations européennes exemplaires décortiquées dans le cadre de leur recherche / le processus et les étapes du projet lui-même à travers les 4 temps forts du semestre 05/06 : approche du site (Launaguet en l'occurrence), les principes de composition urbaine, le travail sur les îlots puis enfin sur la maison illustrés par des items, croquis, plans et surtout maquettes aux différentes échelles

L'îlot 45 - Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées : 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse - Tél. : 05 61 53 19 89 - Site : ma-lereseau.org

_ATELIERS PEDAGOGIQUES

Atelier entre-deux - Matériel pédagogique et animations conçus par Arc en rêve centre d'architecture

du 5 au 9 février 2007 / Ateliers organisés par le CAUE 31, ouverts aux scolaires des classes élémentaires des collèges et des lycées.

CAUE 31 : Tél. : 05 62 73 73 62 - Contact : Cathy Pons.

_DEBAT

«Logement social et architecture d'avant-garde : mariage ou divorce ?»

le 6 mars 2007 à 18h30 / Toulouse, Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

Débat organisé par l'AERA dans le cadre des Mardis de l'Architecture et de la Ville.

A.E.R.A. : Tél. : 05 61 21 61 19

PUBLICATIONS

«Construire au Moyen-Orient»

Le guide de l'Afex

Le nouveau Guide Export de l'Afex (Architectes Français à l'Export) s'adresse à tous les professionnels de la maîtrise d'œuvre qui veulent en savoir plus sur l'exercice professionnel dans ces pays. Nourri de l'expérience des membres de l'association, Construire au Moyen-Orient dresse une synthèse des informations disponibles, propose des pistes d'action et quantité d'indications pratiques indispensables à ceux qui seraient tentés par l'aventure. Ce guide méthodologique est le second d'une collection sur les principaux pays d'exportation de l'architecture française. Il sera suivi d'un ouvrage consacré aux pays du Maghreb.

Coût : 23 euros

Co-édition Afex-Ubifrance. En librairie



«L'habitat écologique : quels matériaux ?»

par Friedrich Kur

Une maison saine, construite avec les matériaux les plus faiblement polluants, fraîche en été et facile à chauffer en hiver... Telle apparaît la maison écologique. Mais comment la réaliser et, surtout, avec quels matériaux la construire ? Cet ouvrage propose de faire connaissance avec les matériaux, leurs caractéristiques essentielles et leur comportement au fil des saisons. Il contient également un dictionnaire pratique de leurs utilisations et dresse une liste de 150 professionnels de l'habitat écologique.

Coût : 14,94 euros

Editions Terre Vivante. En librairie



La transformation des villes

par Jean-Paul Lacaze

Jean-Paul Lacaze, ancien directeur de l'Epad, analyse dans cet ouvrage les processus de fabrication des villes françaises en remontant aux cités gallo-romaines. La ville contemporaine naît avec l'ère industrielle et Haussmann, qui combine l'urbanisme princier à la nécessité de traiter des problèmes socio-économiques par l'organisation de l'espace urbain. L'auteur retrace ensuite l'évolution des politiques publiques depuis 1945 : l'occasion de mettre en évidence des interactions entre politique du logement, urbanisme et aménagement du territoire.

Coût : 45 euros

Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées



Les plans de déplacement urbains

par Jean-Marc Offner

Outils de planification remis au goût du jour par la loi sur l'air (1996), les plans de déplacements urbains (PDU) concernent tant la gestion de la mobilité que l'organisation des territoires. Jean-Marc Offner propose une analyse du mode de fabrication actuel des PDU, qui souffrent encore, selon lui, d'une trop grande standardisation.

Coût : 11,50 euros

Editions : La Documentation Française



Réussir un projet d'urbanisme durable

par l'Ademe

Accroissement des consommations énergétiques, minéralisation des sols, rejets d'eau polluée, production de déchets... L'urbanisation des territoires n'est pas neutre sur l'environnement. Des impacts qui ont poussé l'Ademe à développer, depuis une dizaine d'années, l'approche environnementale de l'urbanisme (AUE). Cet ouvrage propose donc une méthode pratique à destination des collectivités locales, des maîtres d'œuvre et des bureaux d'études. Les étapes clés d'un urbanisme durable sont abordées dans cinq volets structurés en fiches pratiques : énergie, eau, déplacements, déchets, bruits.

Coût : 50 euros

ACTUALITÉS

IN MEMORIAN

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès de trois de nos confrères : Paul de Noyers qui avait pris sa retraite en 1982, ainsi que Rui Gamboa et Henry-Luc Mamar fauchés en pleine activité.

Toutes nos pensées accompagnent leurs familles.

ARCHITECTURE 2007 : LE PROJET ET LE BLOG

Le 6 décembre 2006, l'Ordre des architectes a rendu public son projet «Architecture 2007, la France de demain a besoin des architectes», à l'occasion d'une convention réunissant plus de 300 conseillers ordinaires à l'Unesco.

Il y a un an, l'Ordre des architectes a pris la décision de positionner la profession sur les grands sujets d'aménagement des espaces urbains et du cadre de vie, non seulement pour les toutes prochaines échéances électorales de 2007, mais aussi pour les prochaines municipales et régionales qui s'étaleront sur plusieurs années. Les propositions des architectes sont donc issues de toute cette concertation et sont organisées autour de trois grands thèmes qui couvrent le champ des préoccupations des français en ce qui concerne l'habitat et le cadre de vie, à savoir : le logement, la ville et les quartiers sensibles, et la diffusion de la culture architecturale. L'Ordre des architectes a choisi, le 6 décembre, de lancer le débat avec les jeunes des mouvements politiques (UMP, UDF, PS, PC) qui ont déclaré : «Architecture 2007 lance une réflexion politique sur l'architecture qui permet de la percevoir comme un élément structurant de la société ». En plein accord avec les préoccupations de développement durable des architectes, et adhérant avec spontanéité à plusieurs des propositions de l'Ordre, ils se sont engagés à les relayer auprès de leurs aînés.

Le Blog : Le débat doit se poursuivre pendant toute la période électorale de 2007 et 2008 sur le blog www.architecture2007.com et qui s'adresse aux institutionnels, aux élus, au grand public et aux architectes, bien sûr.

Avec ce nouvel outil de dialogue, l'Ordre a donc pour objectif d'engager le débat sur la place de l'architecture dans notre société et sur la réponse qu'elle peut apporter à la demande d'un «mieux vivre ensemble».

Ainsi, à partir des propositions réunies dans le projet «Architecture 2007», l'Ordre souhaite franchir une étape supplémentaire en faisant vivre ces propositions et en ouvrant un espace permettant la discussion autour des réponses des politiques.

Les tables rondes : Enfin, des tables rondes à Paris et en région (Lyon, Lille, Bordeaux et Nantes dans un premier temps) organisées dès le premier trimestre 2007 avec des politiques et des experts viendront confirmer la présence des architectes dans le débat citoyen. Visitez le Blog sur www.architecture2007.com, visionnez la vidéo, téléchargez le projet Architecture 2007 et réagissez

CONVENTION DE PARTENARIAT

AVEC LE MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Etablie pour trois ans, cette convention se mobilise autour des problématiques liées à la ville, à la rénovation urbaine et au développement durable. Sa mise en œuvre débute en 2007. Les actions pédagogiques en direction des équipes d'établissements qui ont été retenues dans cette convention sont les suivantes :

_Faire réfléchir sur la ville et son architecture

_Faire réfléchir sur le développement durable

Elles s'inscrivent dans le temps scolaire et dans un projet pédagogique rattaché notamment aux cours d'éducation civique ou de dessin. La convention nationale «Ambition réussite» vise également à inscrire l'Ordre des Architectes dans le cadre d'un mécénat social en soutenant des jeunes issus de milieux défavorisés ou modestes. Les actions au titre du mécénat social proposées en direction des élèves se déclinent en 3 approches : **1** Découverte professionnelle ; **2** Parrainage visant un accompagnement au projet professionnel pour des jeunes manifestant un intérêt pour les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ; **3** Ouverture culturelle.

Les collèges sélectionnés sont des collèges situés en Zone d'Education Prioritaire et également en Zone Urbaine Sensible.

Pour 2007, l'Ordre des architectes s'est engagé à intervenir dans des collèges dépendant des 5 académies suivantes : Picardie, Pays de Loire, Champagne Ardenne, Ile de France, Aquitaine.

Cette convention «Ambition réussite» constitue pour l'Ordre des architectes la première illustration concrète de son «Projet Architecture 2007». Parmi les propositions du Projet figurent notamment deux propositions, s'inscrivant directement dans la logique de la signature de la Convention :

_La sensibilisation des Français dès l'école, à la culture architecturale

_La nécessité d'associer les enseignants et les élèves à la culture architecturale

ARCHITECTES DE L'URGENCE

APPEL A CANDIDATURES

«Architectes de l'Urgence» recherche des architectes et ingénieurs pour des missions longues à l'étranger. Dans le cadre de ses actions organisées suite à des catastrophes, l'organisation humanitaire recherche des professionnels pour intégrer les équipes d'intervention d'assistance aux populations démunies. Durée : **un an minimum**. **Profils requis :** ouvert aux jeunes professionnels, anglais impératif, disponibilité rapide, passeport en cours de validité.

Adresser CV + lettre de motivation à : info@archi-urgent.comRenseignements : www.archi-urgent.com ou tél : **01 56 58 67 27**

Retrouvez toute l'actualité nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre **www.architectes.org**

ACTUALITÉS

CONSULTATIONS

1 A L'INTENTION DES ÉTUDIANTS EN ARCHITECTURE

Leroy Merlin : «Un jour, l'habitat mutera aussi vite que l'habitant»

L'habitat s'inscrit dans le temps au point que l'homme doit souvent l'adapter, parfois en changer. Cet écart est le point de départ de ce concours d'idées qui est ouvert aux étudiants d'écoles d'architecture, d'art et de design. Il est doté de 3 prix respectivement : 2000 euros, 1200 euros et 800 euros.

Les participants peuvent répondre seul ou en équipe. Les projets seront présentés sur 2 planches A2 (concept et scénario de vie – projet détaillé et éléments susceptibles de décrire sa mise en œuvre) sous forme anonyme.

Les inscriptions sont déjà ouvertes.

Date limite d'envoi des projets le 15 mai 2007

Pour s'inscrire ou plus d'informations :

www.concoursleroymerlin.fr



OTUA :

«La Maison du Poète»

Concours ouvert aux étudiants des écoles d'architecture inscrits en second cycle minimum, associés éventuellement à des étudiants en écoles d'ingénieurs. Ce concours est doté d'une somme de 10 000 euros

répartie par le jury entre les lauréats (maximum : 10 prix). Remise des documents sur cd et 2 planches A0 avec texte de présentation de 2 pages maximum.

Le bâtiment sera principalement conçu en acier. Il s'agira de concevoir un bâtiment à vocation culturelle comportant un auditorium, une biblio / médiathèque, des salles de lecture, un café / brasserie, des locaux tels que loges, vestiaires ainsi que deux logements et des hébergements temporaires pour une dizaine de personnes.

Les inscriptions sont déjà ouvertes.

Date limite d'envoi des projets le 20 mai 2007

Pour s'inscrire ou plus d'informations : **www.otua.org**

2 A L'INTENTION DES PROFESSIONNELS

Prix international Torsanlorenzo 2007 5^e édition

Ce Prix est destiné à mettre en évidence des réalisations paysagères et à promouvoir des espaces verts urbains ou forestiers. Il est ouvert aux architectes et aux professionnels de l'aménagement paysager. Les réalisations ayant déjà obtenu des prix ou récompenses ne peuvent être soumises pour le prix.

Trois catégories : **1** conceptions paysagères et transformations apportées au territoire : réhabilitation, restauration et mise en valeur de l'environnement **2** espaces verts urbains : la place, le quartier ou le parc dans la ville **3** jardins et parcs privés dans les villes et en périphérie. Deux prix seront décernés dans chacune des trois catégories : le premier de 2500 euros ; le second de 1000 euros. Les inscriptions s'effectuent en même temps que la remise des dossiers qui devront être expédiés aux organisateurs **par courrier exprès ou postal au plus tard le 6 mars 2007 et leur parvenir le 16 mars 2007 au plus tard.**

Pour plus d'informations :

Premio Internazionale Torsanlorenzo

www.premiotorsanlorenzo.it

info@premiotorsanlorenzo.it

Académie de France à Rome Sélection 2007

L'académie de France à Rome reçoit chaque année,

en résidence, dans la prestigieuse Villa Médicis, des artistes ou chercheurs déjà engagés dans la vie professionnelle. Cette résidence leur permet de faire aboutir un projet personnel dans des conditions de travail privilégiées et dans un contexte culturel stimulant.

La sélection 2007 est ouverte à tout candidat âgé de plus de 20 ans et de moins de 45 ans au 31 décembre 2007. 13 postes sont ouverts cette année dans une douzaine de discipline, dont l'architecture.

Les candidats doivent présenter un projet définissant exactement l'objet de leur travail ou de leur recherche pendant leur séjour. La durée de celui-ci peut être de **6, 12, 18 ou 24 mois non renouvelables.**

Les dossiers administratifs doivent être envoyés entre le 5 et le 9 mars 2007 et les dossiers artistiques entre le 19 et le 23 mars 2007.

Pour tous renseignements auprès de la Délégation aux Arts Plastiques, appelez le **01 40 15 73 43.**

«Logements publics en bois» en région Wallonne (Belgique)

Jusqu'ici l'intégration du bois dans la construction était essentiellement le lot de constructions de particuliers, de bureaux privés et publics ; c'était très souvent un choix fait par les futurs occupants. C'est dans ce contexte que le concours «Logements publics en bois» a été imaginé comme l'occasion d'aider les communes dans leur choix de logement public en proposant des bâtiments-type en bois en Région wallonne.

Le concours «Logements publics en bois» a pour objet la conception de cinq logements publics témoins dont la structure est en bois. Ces logements permettront un usage normal en location et leur conception sera adaptée à une population ayant de faibles revenus. Les logements ne doivent pas engendrer une modification du mode de vie de ses occupants. De plus l'architecture proposée sera vectrice d'un mode de vie agréable pour les occupants ainsi que pour la population environnante.

A long terme, l'objectif du concours est d'inciter le plus grand nombre de communes à utiliser le bois comme matériau de construction dans les logements publics. Les projets lauréats pourraient dès lors se voir multiplier sur les parcelles voisines ou sur d'autres communes, si ces dernières sont intéressées.

Les candidats proposeront au maximum un projet par site, soit maximum cinq projets différents ; un participant au concours pouvant, le cas échéant, être lauréat pour plusieurs sites. Après délibération du jury, un lauréat par province maximum se verra confier la réalisation de son projet.

Deux prix spéciaux – le Prix de l'Energie et le Prix de l'Environnement – seront également attribués à deux projets, tous sites confondus et non lauréats. Ces deux prix seront décernés aux deux projets les mieux classés en fonction des points attribués par le jury pour les caractéristiques énergétiques et la qualité environnementale du bâtiment.

Le jury évaluera les projets d'une part en tenant compte des objectifs généraux du concours et des impositions reprises au programme du concours et d'autre part d'après les critères d'évaluation définis et répartis de la manière suivante : la qualité technique (30 points) ; les caractéristiques énergétiques du bâtiment et système de chauffage (20 points) ; la qualité architecturale et spatiale du logement (15 points) ; la qualité environnementale (15 points) ; le coût de la construction (10 points) ; la qualité urbanistique (10 points).

Les dossiers devront être remis au plus tard pour le 5 février 2007.

Pour en savoir plus : Hout Info Bois

Tél. : 02.219.27.43

Email : houtinfo@houthout.be

Web : www.houtinfo.be

PARIS ARCHITECTURES

Paris architectures est une collection de films documentaires de deux minutes consacrés aux réalisations architecturales contemporaines à Paris.

Chaque film est une rencontre privilégiée avec l'architecte et une occasion unique de l'accompagner pour une visite guidée de son bâtiment et de découvrir les enjeux et les principes fondateurs du projet. Logements, crèches, immeubles de bureaux, équipements sportifs ou universitaires, architectures du quotidien ou emblématiques, la saison 2006/2007 ouvre les portes de 20 bâtiments et vous invite à découvrir Paris au travers de ces portraits d'architectures qui font la ville d'aujourd'hui. Conçue par le Pavillon de l'Arsenal et réalisée par Stéphane Demoustier, producteur exécutif, la collection Paris architectures est diffusée sur la nouvelle chaîne Paris CAP' (câble noos – numéricable) et disponible sur le site internet du Pavillon de l'Arsenal :

www.pavillon-arsenal.com

COMPLEXE SPORTIF PISCINE PATINOIRE

PAILLERON, 2006

Rue Édouard Pailleron, 75019

Maître d'œuvre :

Marc MIMRAM, architecte ingénieur

Maître d'ouvrage : Ville de Paris /Direction de la jeunesse et des sports

Aménageur : SEMAVIP

IMMEUBLE DE 165 LOGEMENTS ETUDIANTS, 2003

20-22bis, rue du Colonel-Pierre-Avia 75015

Maître d'oeuvre : Nasrine SERAJI, architecte

Maître d'ouvrage : Ville de Paris, SAGI

JUSSIEU 16M L'ATRIUM, 2005

Place Jussieu, 75005

Maître d'oeuvre : PERIPHERIQUES Architectes Emmanuelle Marin + David Trottin

+ Anne-Françoise Jumeau

Maître d'ouvrage : Université Pierre et Marie Curie

CHANGEMENT DE CODE APE EN 2008

Dans le cadre d'une révision d'ensemble des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux mondial, européen et français, l'INSEE entreprend une vaste refonte de la nomenclature d'activités française.

Mise en place au 1^{er} trimestre 2008, la nouvelle Nomenclature d'activités française, dite NAF rév.2, sera la déclinaison française de la Nomenclature d'activités européenne révisée NACE rév.2.

Les modifications apportées dans la structure détaillée de la nomenclature, dans la forme du code et dans la numérotation des postes vont entraîner un changement de code APE (activité principale exercée, codée selon la NAF) pour toutes les personnes physiques et morales inscrites au répertoire Sirene géré par l'Insee.

Le code NAF 742 A entreprises d'architecture deviendra 71.11Z

L'ensemble de la réforme et son calendrier sont présentés sur le site suivant :

http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/nafe-cpf_2008/presentation.htm

RÉSULTATS

Prix de l'Académie Internationale d'Architecture

Diplômes d'honneur :

_Jean-Marie Duthilleul (Quartier d'affaires et pôle d'échanges de Xizhimen, Pékin)

_Patrice Novarina (Ecole La Cigogne, Bois-Colombes)

_Bernard Reichen (Zhenru, nouvelle identité du second centre de Shanghai)

_Jean-Marie Valentin (Institut de cardiologie et Fondation Adicare, CHU de la Pitié-Salpêtrière, Paris)

_Jean-Paul Viguier (Hôtel Sofitel, Chicago)

_Thierry Van de Wyngaert (Bibliothèque Chevreul, Lyon)

Diplômes d'honneur et distinctions :

_Françoise-Hélène Jourda (diplôme d'honneur spécial pour son projet de centre de formation d'Herne-Sodingen, Allemagne)

_Guy Autran (Prix spécial de la maison d'édition Atlas Style, pour le lycée professionnel «Kyoto», Poitiers)

_Pierre Rousse (Prix spécial de l'union des architectes du Kazakhstan, pour son université de l'Artois, campus d'Arras)

_Anthony Béchu et Tom Sheehan (prix du ministre du planning urbain de Bulgarie, pour la China executive leadership Academie Pudong de Shanghai)

_Frank Hammoutène (Prix du ministre de la culture

et de la communication de France pour l'Eglise Notre-Dame-de-Pentecôte, Paris)

_Paul Andreu reçoit, pour l'ensemble de son oeuvre, le Grand Prix du Globe de Cristal, plus haute distinction triennale de l'Académie internationale d'architecture.

Il succède ainsi à Oscar Niemeyer, lauréat 2003



NOUVELLES GALERIES. TOULOUSE

ANDRÉ DUBARD DE GAILLARBOIS. 3-VII-1902 - 7-VII-1998
DORY ARCHITECTES D.P.L.G. - PARIS
RENÉ MIALHE - 18-IX-1920 / 1-IV-1998 - ARCHITECTE D.P.L.G.



1. Plan cadastral 1680 - Feuille St Etienne ville
«Sixziesme Moulon»
Archives municipales Toulouse. CC-126



2. Plan cadastral 1781-1808 « Granvoinet»
Archives municipales Toulouse. réf. 1 E.18-17



3. Cadastre Napoléon 1829- Section J-J
Archives municipales Toulouse. réf. 27 Fi 80



PLANS CADASTRAUX

En examinant l'évolution des parcelles de l'Hôtel Rességuier à partir du cadastre de 1680 nous pouvons voir les changements intervenus sur cette propriété.

Entre le cadastre de 1680 et celui de 1781-1808 (Grandvoinet), la parcelle de l'Hôtel Rességuier s'est agrandie de la parcelle «du noble François de Gargas», située à l'angle des Pénitents Bleus (rue du Lieutenant Co' Pélissier) et le Coing del Fum (début de la rue Lapeyrouse).

Dans le cadastre de 1680, le propriétaire Jean-Joseph de Rességuier, Consul au Parlement était «affranchi» d'impôts. C'est-à-dire qu'il ne payait aucun impôt sur cette propriété.

Dans le cadastre de 1781-1808, la cour de l'ancienne propriété Gargas, empiète sur la propriété Rességuier.

La parcelle Rességuier est dessinée sur une languette de papier mobile s'ajustant au périmètre de la parcelle.

Est-ce que ce sont des «arrangements» afin d'échapper ou bien de réduire les nouvelles impositions dues aux changements de la Révolution de 1789 qui ont entraîné «l'erreur» sur l'emplacement de la cour Gargas ? Est-ce la prudence qui a conseillé de ne pas figer graphiquement cette erreur ? Est-ce que ce sont des problèmes de succession, des litiges entre différents propriétaires qui auraient entraîné ces différences dans le relevé ?

Ce point devrait être approfondi par une recherche détaillée sur les changements des rôles d'imposition au cours de la révolution de 1789 afin de vérifier si c'est un cas particulier ou bien général.

Dans le cadastre «Napoléon 1829», la cour de l'ancienne propriété Gargas est bien relevée et la parcelle originale Rességuier avec l'hôtel et la cour arrière donnant sur les rues Lapeyrouse et Montardy, est encore d'un seul tenant.

Dans le plan d'alignement d'Urbain Vitry de 1841, l'ouverture de la rue Alsace-Lorraine n'affectant pas cette propriété, nous n'avons aucun détail au niveau du parcellaire.

Dans le plan de Toulouse de 1930, nous pouvons voir la disparition de la cour arrière. Il ne reste qu'une bande constituée de la longueur de la façade arrière, de 10m de large. Un passage, une rue intérieure, permet de rejoindre la rue Lapeyrouse.

Dans le plan de 1948, le passage a disparu, il ne reste que la cour arrière. C'est dans cette situation que le premier Permis de Construire des Nouvelles Galeries fut déposé le 20 juin 1958.

CATLLAR

1 14-2-1955

Photographie de l'angle de la rue Alsace-Lorraine et Lieutenant Colonel Pelissier. Vue de l'aile Ouest de l'Hôtel Rességuier avant la construction du nouveau édifice du Comptoir National d'Escompte de Paris, actuellement BNP Paribas. Fonds Libertoux. © Jean Dieuzaide.

2 14-2-1955

Photographie de l'angle de la rue Alsace-Lorraine et Lapeyrouse. Au premier plan les magasins «Au printemps» et «Galeries Lorraines»- En deuxième plan l'Hôtel Rességuier avec la façade Ouest et Nord. Fonds Libertoux. © Jean Dieuzaide.

3 30-6-1960

Cette façade Nord s'ouvrait sur l'arrière de la propriété. Selon le plan cadastral «Grandvoinet» de 1781-1808 (1), il s'agissait d'un jardin qui avait deux accès. Le premier, rue Roumouguière ou Roumiguerol, connu aussi sous le nom Poids de l'Huile, actuellement rue Montardy et le deuxième accès «Coing del Fum» actuellement rue Lapeyrouse.

Sur la photographie, au dessus du deuxième niveau, nous pouvons discerner grâce à un cordon horizontal, l'extension de deux niveaux supplémentaires. On peut voir ce cordon horizontal en retour sur la façade Ouest de l'aile. Les différences au niveau des ouvertures, largeur de celles-ci, encadrements, linteaux, dénotent un ouvrage postérieur. Il faut souligner les ouvertures de la cage d'escalier disposées selon la hauteur des volées qui constituent un élément vertical dans la façade réglée par des tracés régulateurs.

(1) Archives Municipales de Toulouse.
© Desmoutiers n°10599. Archives René Mialhe.

4 1-8-1960

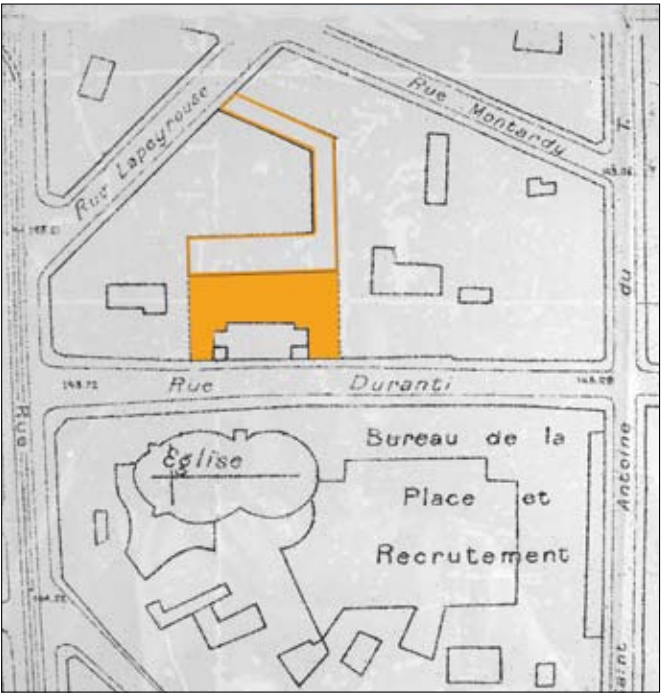
Façade en train d'être démolie. Etaient des poutres bois des planchers. Actuellement on peut voir en entrant aux Nouvelles Galeries par la rue du Lieutenant Col. Pélissier (Pénitents Bleus) les poutres qui gardent des restes de peinture polychromée. Sur la gauche de cette photographie, on peut voir la cave voûtée. La cage d'escalier est ouverte et on aperçoit au deuxième plan les portes d'accès aux étages. Excavations sous l'Hôtel Rességuier afin de pouvoir construire la rampe du parking souterrain.
«...À la différence du projet initial où était prévu un ascenseur pour camions, le projet additif comporte une rampe permettant aux camions d'atteindre la zone de déchargement, ceci afin d'éviter tout encombrement dans la rue...»
Notice descriptive de novembre 1959.(1) Demande additive au Permis de Construire du 9/12/1958, suite à l'arrêt du Ministre de la Construction du 27/10/1959 donnant autorisation pour l'extension du programme.

(1) Dossier permis de construire Archives Municipales de Toulouse
© Desmoutiers n°10640. Archives René Mialhe.

4. Plan d'alignement Urbain Vitry 1841 – Capitole Lafayette
Archives municipales Toulouse. réf. 39 Fi2 21



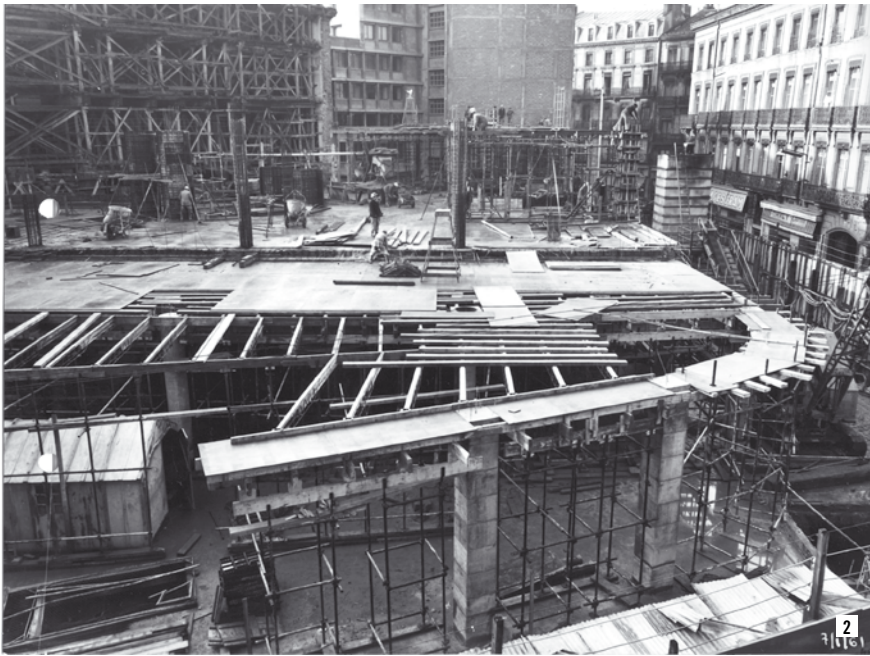
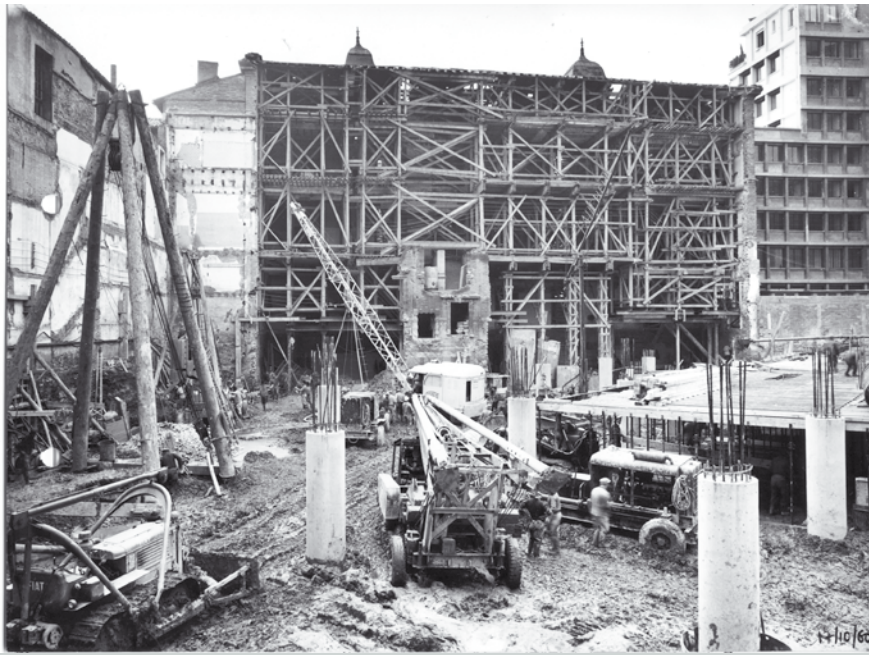
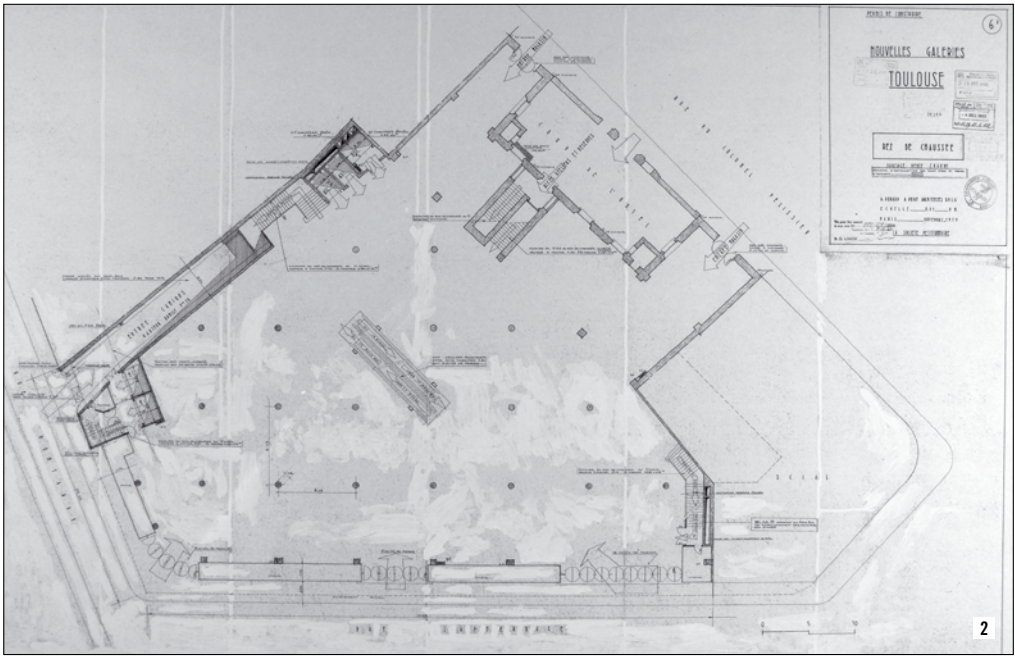
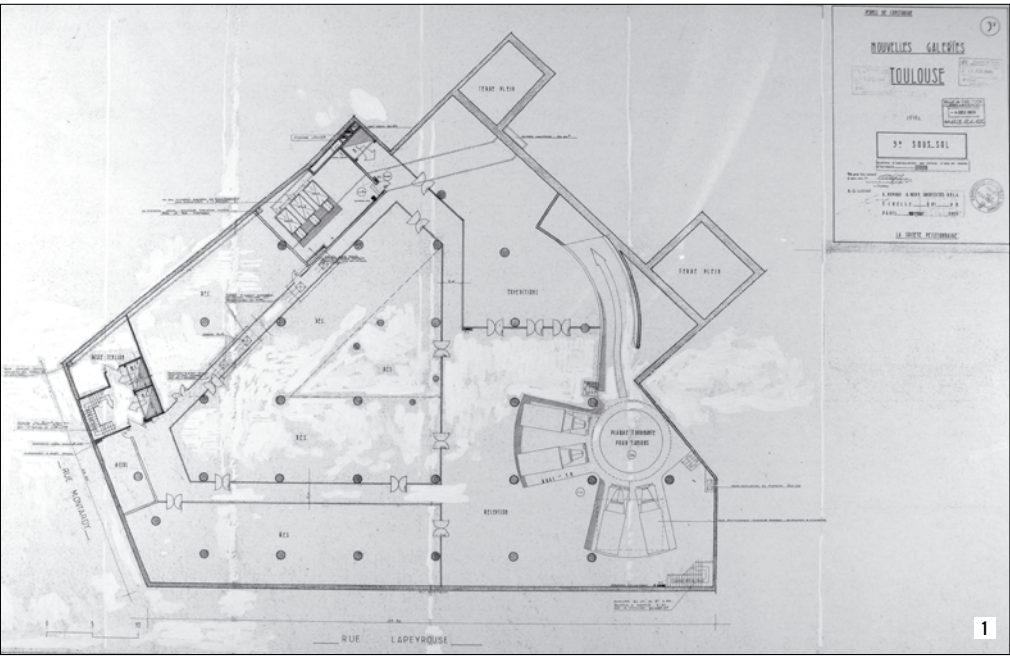
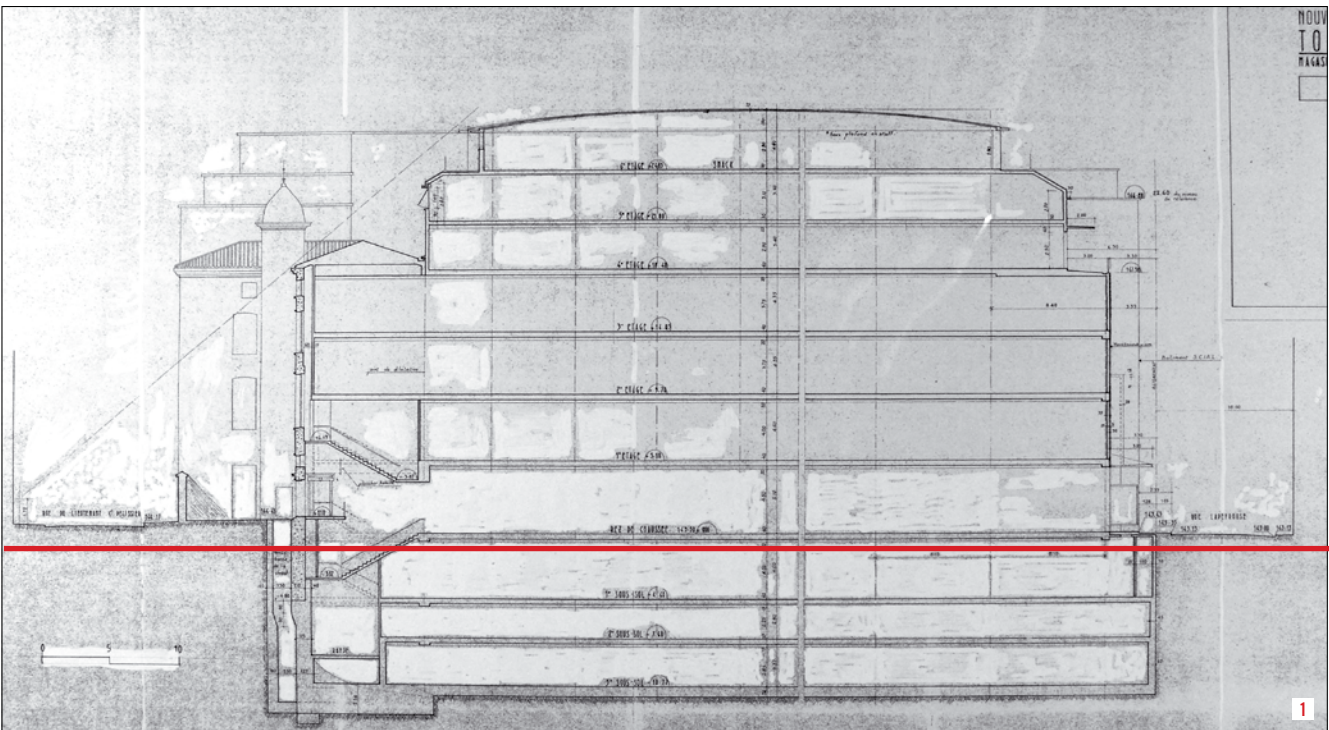
5. Plan de Toulouse 1930
Archives municipales Toulouse. réf. 35 Fi 024



6. Plan de Toulouse 1948 – échelle 1/2000
Archives municipales Toulouse. réf. 35 Fi 075



ESSAI DE CHRONOLOGIE : **10 mai 1958.** 1^{er} projet du Magasin des Nouvelles Galeries. Toulouse. / **13 mai 1958.** Alger. « Vrai-Faux Coup d'état ». Fin de la IV République. / **20 juin 1958.** 1^{er} Permis de Construire. n° 10-58-6-3-901 / **9 décembre 1958.** Arrêté du Maire Permis de Bâtir – Ville de Toulouse / **27 octobre 1959.** « par Arrêté en date du 27/10/1959, Monsieur le Ministre de la Construction, a bien voulu donner accord préalable sur la demande formulée par la Société Française des «Nouvelles Galeries» pour l'extension du programme de construction à la parcelle Rességuier, rue du Colonel Pélissier» Notice descriptive et estimative. Demande additive au « Permis de Construire » du 9/12/1958 pour la parcelle Rességuier : A. Dubard de Gaillarbois et A. Dory - Architectes D.P.L.G. - Paris Novembre 1959. Archives municipales de Toulouse. Dossier Permis de Construire / **4 décembre 1959.** Nouveau Permis de Construire. Urbanisme - Ville de Toulouse n°11-59- 12-1-122 / **16 février 1960.** Commission locale du Permis de Bâtir. / **3 mai 1960** - Arrêté Ministériel pour addition de construction (création du 6^e étage en attique pour créer un snack-bar) / **7 avril 1961.** Additif au Permis de Construire n°11-61-4-2-36, création d'un snack bar au 6^e étage. / **8 juin 1961.** Arrêté du Maire. Nouveau Permis de Construire Modificatif pour création d'un 6^eme étage en attique pour créer un snack bar. / **13 octobre 1961.** Plan modificatif. Snack 6^e étage. / **6 mars 1962** - Dépôt de la Déclaration d'Achèvement des Travaux pour le Permis de Construire du 3 mai 1960. / **7 mars 1962 à 9h** - Inauguration Magasin des Nouvelles Galeries. / **19 mars 1962** - Accords d'Évian, cessez-le-feu en Algérie /**20 mars 1962** - Présentation des plans d'aménagement du Mirail et inauguration de l'exposition au musée des Augustins - Toulouse / **14 avril 1965** - Modificatif du Permis de Construire pour extension des réserves et de la laverie situées au 6^e étage. CATLLAR



3. Plan du 1^{er} étage. Echelle 1/100 – étage, Grande baie vitrée située sur Permis de construire. Archives Muni
étage. Echelle 1/100 Novembre 195
créée dans le plancher du 2^e niveau
l'Hôtel».Fond : Permis de construire.

1. Photographie - 17 octobre 1961
dations sur une trame carrée de 8
diamètre. Sur la gauche deux point
l'Hôtel Rességuier est complètemen
cour intérieure de l'immeuble d'an
cement construit. © Desmoutiers
/ **2. Photographie - 7 janvier 1961**
à l'angle des rues Montardy et Lape
Archives René Mialhe. / **3. Photogr**
- Lors des excavatons des sous-sols
terraines entraînerent des travaux i
© Desmoutiers n° 10762 Archive
Sous sols - 15 mai 1961 - Const
des sous-sols qui viennent se fixer
Desmoutiers n° 10930 Archives Re

MORPHOLOGIE, TYPOLOGIE ET STRUCTURE ÉCONOMIQUE

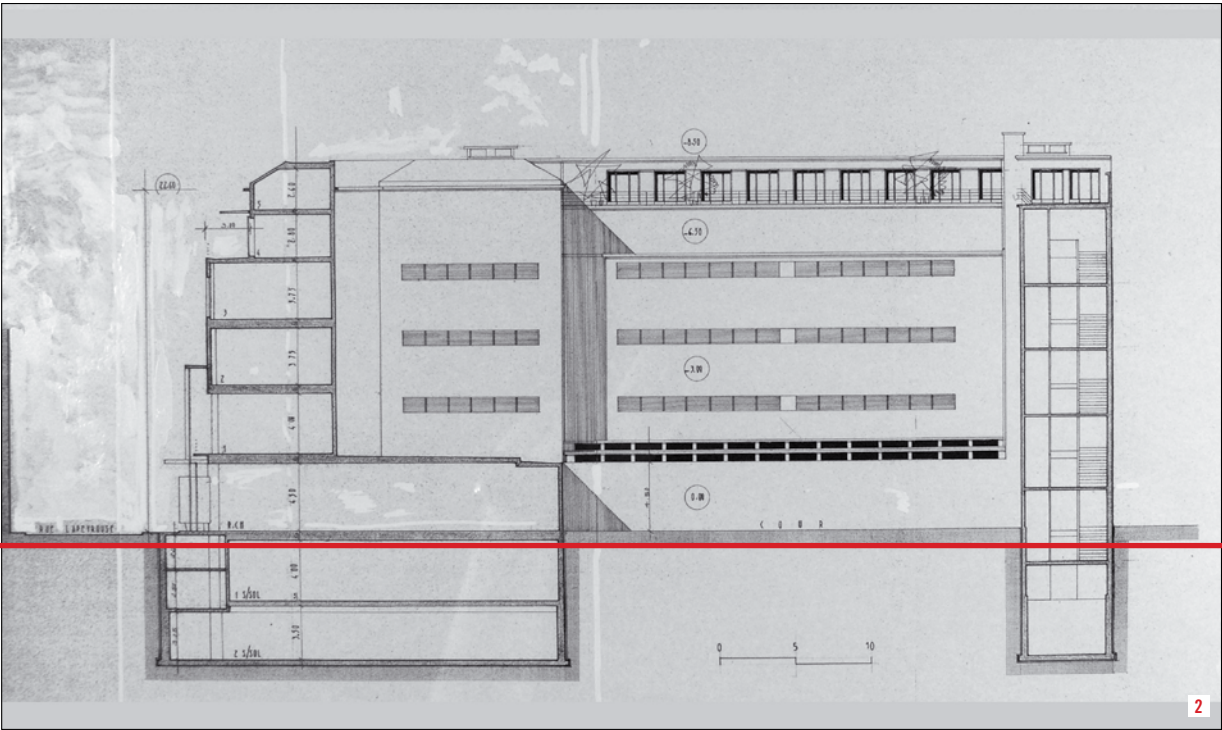
Quel rôle doit jouer l'analyse urbaine ou l'analyse des faits urbains dans le projet architectural ? La morphologie urbaine et la typologie sont deux disciplines qui étudient ces faits.
L'objet de la morphologie urbaine n'est pas l'étude de la ville comprise comme un tout, figé dans le temps. Au contraire, elle représente l'étude d'un fait dynamique, en perpétuel mouvement qui constitue le propre de la cité. Mutations lentes, changements brusques et violents ont lieu dans la ville. Des immeubles, des parcelles, des parties d'un quartier sont modifiées, altérées dans leur tissu : la ville se modifie sur elle-même. Nous ne pouvons pas éclaircir les rapports entre la morphologie urbaine et la typologie des édifices si nous ne cherchons pas à connaître, à mieux comprendre les facteurs économiques qui les sous-tendent. L'immeuble n'est qu'une parcelle cadastrale sur laquelle l'occupation principale au sol est constituée d'un certain nombre de surfaces construites. La forme des parcelles d'une ville, leur formation, leur évolution, représente la longue histoire de la propriété urbaine.
Les changements de cette propriété urbaine dans le temps, ne sont que les résultats de l'histoire des classes sociales liées à la ville.
En examinant l'évolution des parcelles de l'Hôtel Rességuier, nous voyons que c'est un mouvement essentiellement économique qui entraîne de grandes modifications.
Dans une lettre de l'architecte des Bâtiments de France – Jean Montariol

(1892 – 1966) – adressée au Conservateur Régional des Bâtiments de France en date du 25 février 1959, celui-ci lui fait part de ses craintes de démolition de l'Hôtel Rességuier étant donné la forte pression spéculative sur cet hôtel particulier, qui au cours du temps a changé d'usage passant de la résidence d'un notable du Parlement de Toulouse à un immeuble de rapport. « ... Cet appel étant officiel, je me fais un devoir de le signaler à l'Administration Centrale afin que si une mesure de protection doit être prise, elle intervienne le plus rapidement possible, pour mettre la propriétaire Madame (...) dans l'impossibilité de vendre son hôtel en vue d'une démolition certaine, car l'emplacement par sa situation au centre de la ville dans un quartier très commerçant se prête à une vente très spéculative. Cette vente, la propriétaire dans son intérêt ne pourrait la refuser car dans la situation actuelle les locations d'appartement dans les vieux immeubles non pourvus de confort sont d'un faible revenu, et les sommes offertes pour l'achat d'immeubles bien placés par des Sociétés Immobilières sont fortement payées, en vue de leur démolition et remplacement par des constructions neuves à plusieurs étages. ... » (1) La structure économique est un des facteurs, parmi de nombreux autres, qui a une influence sur l'architecture ; mais celle-ci ne peut être simplement comprise comme une réponse mécanique à la structure économique de la société où elle se développe.

CATLLAR
(1) Dossier Hôtel Rességuier. Conservation Régionale des Monuments Historiques. Protection et inscription. Toulouse

EXTRAITS D'ARTICLES DE LA REVUE AUTA

« ... Dans son vigoureux article sur l'hôtel de Rességuier, rue Duranti, précédant ces pages, M. Pierre de Gorsse lève un beau lièvre en écrivant qu'il n'est pas « tout à fait certain que la réalisation du nouvel immeuble (à l'angle de la rue Alsace et de la rue Duranti) soit en tous points conforme au projet autorisé ».
Elle ne l'est pas, en effet, sur un point – à nos yeux – essentiel : celui du bâtiment devant assurer la liaison et la transition entre le bel hôtel de Rességuier, tout de brique et conçu selon les anciennes normes toulousaines et le grand immeuble en construction rue d'Alsace-Lorraine. Dans les plans présentés, notamment à la Commission des Sites, il avait été prévu que ce bâtiment intermédiaire serait en briques (il l'est) et nettement plus bas que le mur de l'hôtel de Rességuier sur la rue Duranti, ce qui n'a pas été respecté. En effet, l'aile de l'hôtel comporte sur ce point trois fenêtres superposées : le nouveau bâtiment devait s'arrêter à la hauteur de la partie supérieure de la fenêtre du second.
En réalité, on l'a haussé jusqu'à mi-hauteur de la fenêtre du troisième, gagnant ainsi un étage et écrasant la vieille construction, ce qu'on avait voulu éviter. On peut d'ailleurs vérifier ces détails sur la maquette actuellement exposée dans la vitrine du magasin de la rue Gabriel-Péri, n°10, maquette accompagnée d'un photo-montage très explicite, comportant l'arrêt à la fe-



1 : Coupe 1/100 – 7 avril 1961

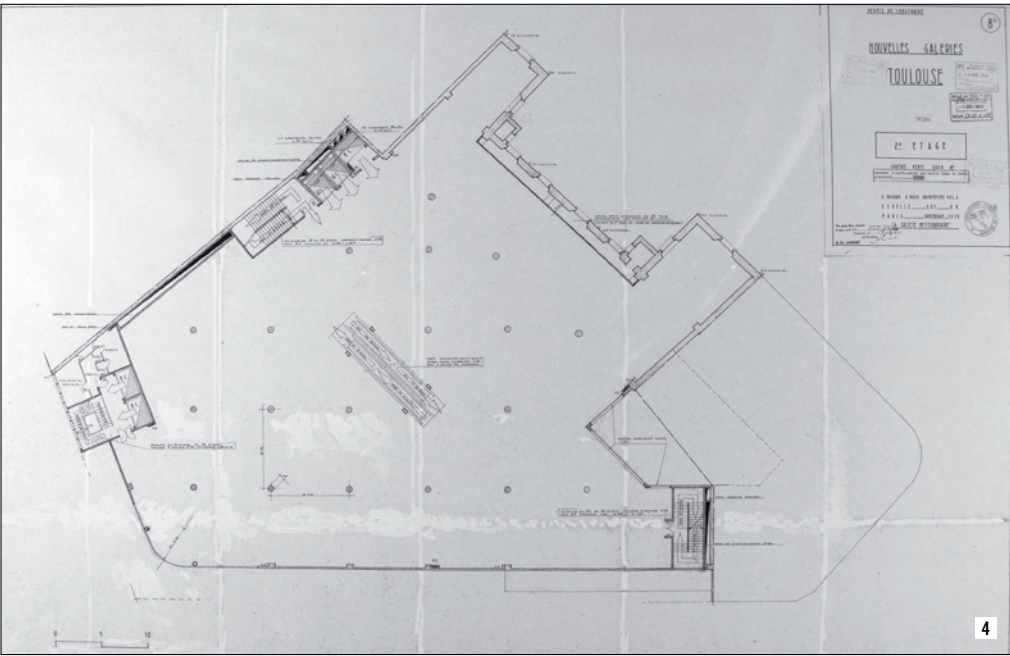
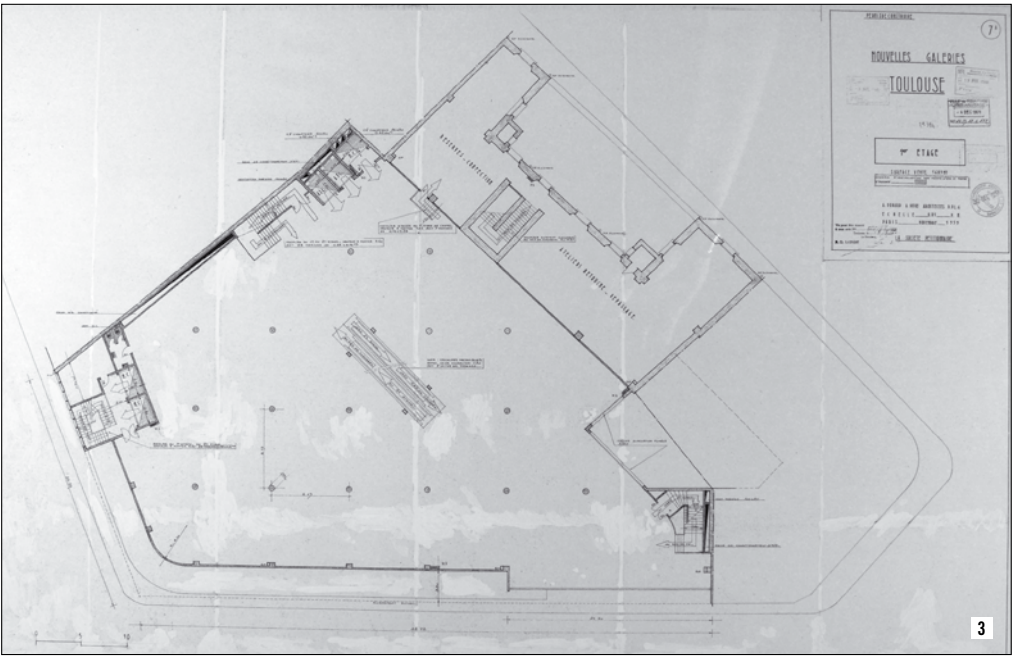
Afin de créer un snack-bar au 6ème étage, un additif au permis de construire est déposé. Sur cette coupe, en la comparant avec la coupe du 1er projet, on peut observer la création du 6ème étage qui prend comme niveau haut de référence la hauteur du nouveau immeuble de la parcelle voisine. (Comptoir National d'Es-compte). L'implantation en retrait de la façade est déterminée par la ligne visuelle passant par l'œil d'un passant situé du côté de l'église St Jérôme et le chéneau de l'Hôtel Ressaiguier. Dans cet additif, est crée un 3ème niveau de sous-sol. Le niveau souterrain passe de -8,45 à -10,77. Fond : Permis de construire. Archives Municipales de Toulouse

2 : Façade et coupe sur Cour. Echelle 1/100 - 10 mai 1958

Façade coupe du premier projet avant l'extension de l'Hôtel Ressaiguier. La façade des Nouvelles Galeries donnant sur la cour intérieure de l'hôtel Ressaiguier et sur celle de la propriété voisine est très opaque à cause des vis à vis. (Grilles évacuations fumées dans la cour). Au droit de la cour intérieure de l'Hôtel Ressaiguier est du dernier niveau, des baies s'ouvrent sur une terrasse. Dans ce premier projet il n'y a pas de 6^e étage (Snack-bar). Le projet ne comporte que deux niveaux de sous-sol -8,45 - Fond : Permis de construire. Archives Municipales de Toulouse

Légendes plans

1. Plan du 3^e sous-sol. Echelle 1/100 – novembre 1959 - Nouveau permis de construire n° 11-59-12-1-122 du 4 décembre 1959 - Fond : Permis de construire. Archives Municipales de Toulouse / **2. Plan du Rez de chaussée.** Echelle 1/100 – novembre 1959 - Nouveau permis de construire n° 11-59-12-1-122 du 4 décembre 1959 – Sur ce plan on peut observer qu'il ne reste de l'Hôtel Ressaiguier que les murs de la façade sur rue. Deux poteaux B-A carrés, situés dans l'alignement de la cage d'escalier indiquent l'emplacement de la façade sur cour de l'Hôtel Ressaiguier. Sur ce plan ne figurent pas aux deux nouvelles entrées du magasin, situées dans les baies des deux ailes de l'Hôtel Ressaiguier, les deux escaliers qui permettent de rattraper les niveaux ± 0.00 du Rez de Chaussée. Fond : Permis de construire. Archives Municipales de Toulouse



novembre 1959 – Au niveau du 1er la rue Lapeyrouse (20,80m). Fond : icipales de Toulouse / **4. Plan du 2^e** 9 – Une trémie de 1m de large est pour «sauvegarder les fenêtres de Archives Municipales de Toulouse

D - Système de pieux pour les fon- 8,15 x 8,15. Poteaux de 60 cm de ts de forage. La façade sur cour de nt démolie. Sur la droite, vue de la gle de la rue Alsace -Lorraine, ré- rs n° 10687 Archives René Mialhe. **1 -** Coffrages de la partie arrondie eyrouse. © Desmoutiers n° 10735 **ographie Sous-sols - 1^{er} février 1961** s la rencontre de nappes d'eau sou- mportants afin d'évacuer celles-ci. s René Mialhe. / **4. Photographie** ruction des planchers des niveaux sur les pieux. (fers en attente). © René Mialhe.



nêtre du second comme convenu.

A l'exécution, on s'est bien gardé d'en tenir compte.

Nous saisissons là un des traits du « système » pratiqué par les bâtisseurs : avoir l'air d'accepter les modifications imposées et, en réalité, n'en faire que selon ses intérêts. Quand il s'agit de gagner de l'argent, la parole donnée ne compte plus et la politique du fait accompli seule rapporte.

Eh bien ! il faudrait qu'elle ne rapporte plus. Il suffirait pour cela que les Pouvoirs publics exigent la démolition de l'étage indûment bâti, aux frais du responsable, bien entendu. Cela remettrait les choses dans l'ordre et calmerait une bonne fois l'insolence des brasseurs d'affaires, forts, jusqu'à maintenant, de leur impunité. Si cela s'accomplissait, il y aurait vraiment quelque chose de changé en France... »

Extrait de l'article «Cà et Là – Les bâtisseurs méprisent leurs engagements

AUTA – n° 278 – décembre 1958

« ... Le présent numéro de l'Auta était déjà composé et comportait , à propos de l'hôtel de Ressaiguier-Duranti, une note fort peu rassurante – car, en vérité, en raison des informations qui nous parvenaient, nous l'étions de moins en moins – lorsque, brusquement, le 17 avril, nous avons été saisis de la bonne nouvelle : les façades de l'hôtel de Ressaiguier-Duranti, de l'église Saint-Jérôme et du couvent des religieux de Saint-Antoine-du-T ainsi que de leur chapelle étaient inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. D'autre part, M. Bazerque, Maire de Toulouse,

à qui, la veille, notre Président avait adressé une lettre faisant appel à ses sentiments de bon Toulousain et l'adjuvant de sauver l'hôtel de Ressaiguier-Duranti, faisait savoir à la Commission départementale des Sites, siégeant à la Préfecture au matin de ce même 17 avril, qu'il s'opposerait à la démolition de l'hôtel.

Ainsi au moment même où nous désespérions, mais sans cesser de lutter, la victoire se décidait en notre faveur.

Il faut bien dire qu'elle ne s'y est décidée que parce que nous l'avons forcée dans ses retranchements. Sans les cris d'alarme de Pierre de Gorsse et ses interventions auprès des services des Beaux Arts, sans les appels de L'Auta qui ont fait comprendre que notre Société des Toulousains de Toulouse n'était pas décidée à laisser accomplir la chose sans faire entendre de violentes protestations, l'hôtel Ressaiguier-Duranti aurait été voué à la destruction.

Il est sauvé, réjouissons-nous en et remercions les fonctionnaires des Beaux Arts qui ont su prendre à temps les décisions nécessaires et M. Bazerque qui inaugure ses fonctions de Maire par un geste qui touchera profondément les Toulousains.

Extrait de l'article : «L'Hôtel Ressaiguier-Duranti est sauvé ».

AUTA – n° 282 – avril 1959

« ... Depuis notre dernier article annonçant que l'hôtel de Ressaiguier-Duranti était sauvé, quelques informations pessimistes étaient venues tempérer notre joie. En effet, l'inscription à l'inventaire supplémentaire n'est

pas encore chose faite ; toutefois, les représentants de l'administration des Monuments Historiques nous ont assuré qu'elle suivait son cours et qu'elle interviendrait sous peu. Nous savons, d'autre part, que les acquéreurs de l'immeuble ont modifié leur position et proposé un projet respectant la façade et la toiture de l'immeuble sur la rue Duranti, mais se réservant de modifier l'intérieur à leur gré... »

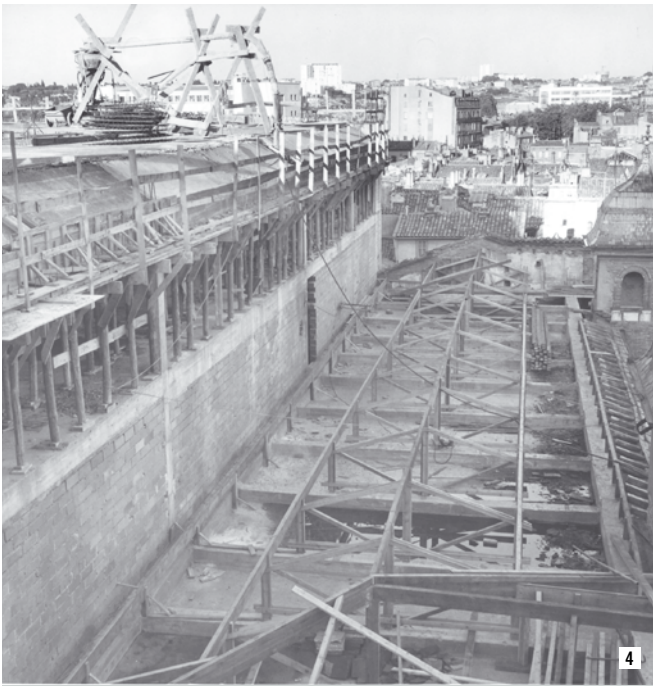
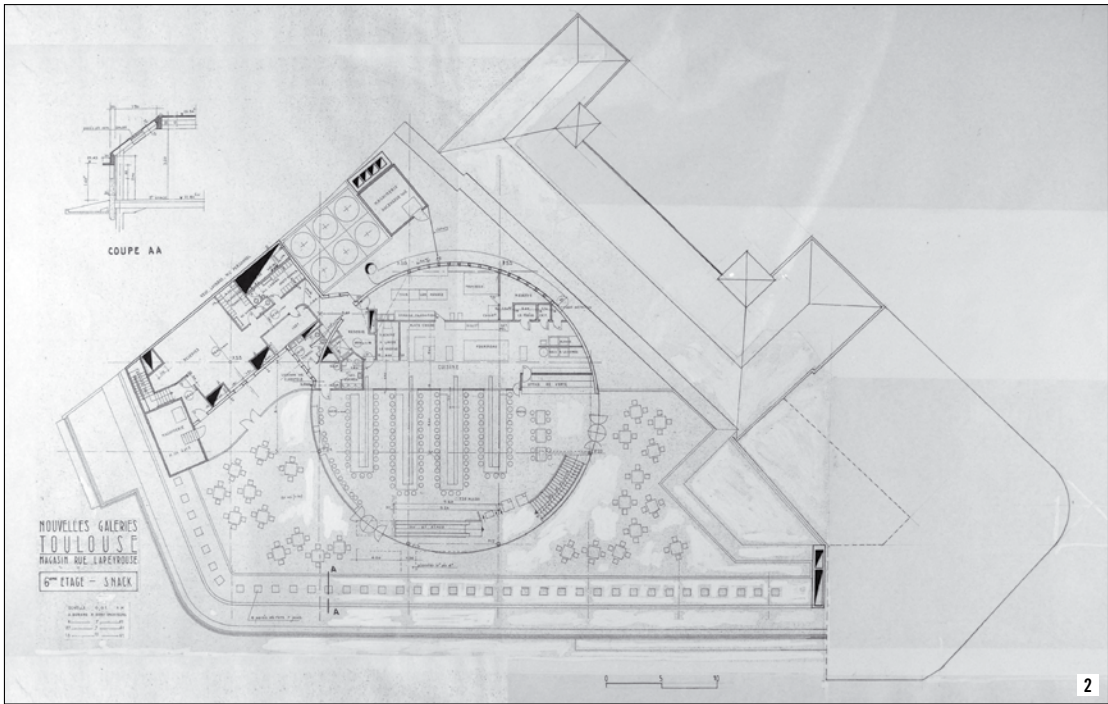
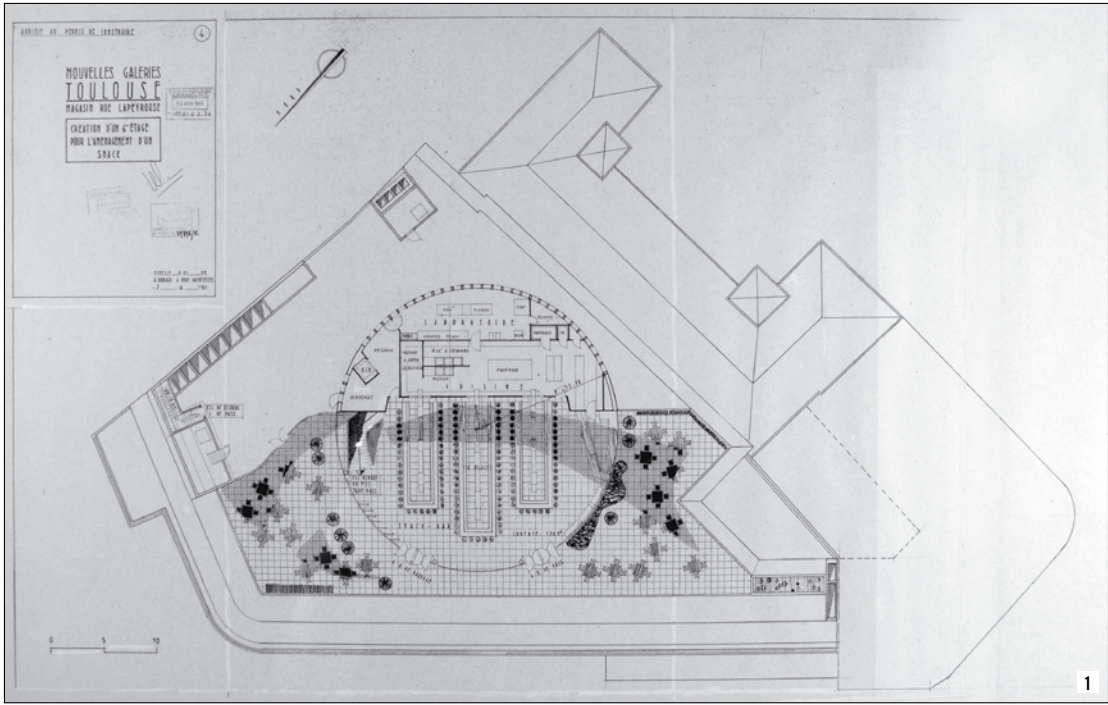
Extrait de l'article : « Cà et Là et l'Hôtel de Ressaiguier-Duranti ? ».

AUTA – n° 283 – mai juin 1959

« ... Durant ce dernier été, les Toulousains ont pu assister, depuis la rue Lapeyrouse, à la démolition de l'hôtel de Ressaiguier, dit Duranti, éventré au jour le jour, vidé intérieurement de tous ses étages, de son bel escalier à rampe droite de la Renaissance et aussi, paraît-il, de superbes plafonds peints découverts par les ouvriers au cours de ce massacre. Seule est conservée la façade sur la rue Duranti, la plus en vue et la seule que nous ayons pu sauver. Enveloppée d'une forêt de poutres, il paraît qu'elle donne bien des complications et des soucis aux barbares démolisseurs qui nous envoient à tous les diables, attention que nous leur rendons avec usure. Nous avons sauvé un décor, mais Toulouse y aura perdu une richesse cachée que nous avons eu le tort de ne pas soupçonner suffisamment et qui aura juste apparu pour nous laisser l'amer regret d'une magnifique occasion perdue... »

Article : « L'hôtel Duranti »

AUTA n°294. Novembre 1960.



1. Plan création d'un 6^e étage pour l'aménagement d'un Snack. 6^e étage 1^{er} Version . 7 avril 1961 . Echelle 1/100. Fond : Permis de construire. Archives Municipales Toulouse.

2. Plan modificatif pour extension des réserves et de la laverie. Snack 6^e étage. 4^e version. 13 octobre 1961. Echelle 1/100. Versions antérieures : 6 juillet 1961. 27 juillet 1961. Fond : Permis de construire. Archives Municipales Toulouse.

3. Photographie du plancher hourdis de la toiture de l'Hôtel Rességuier. A droite les deux tourelles de l'hôtel. A gauche le magasin des Nouvelles Galeries. © Bouvier N°42. 16 juillet 1961. Archives René Mialhe Toulouse.

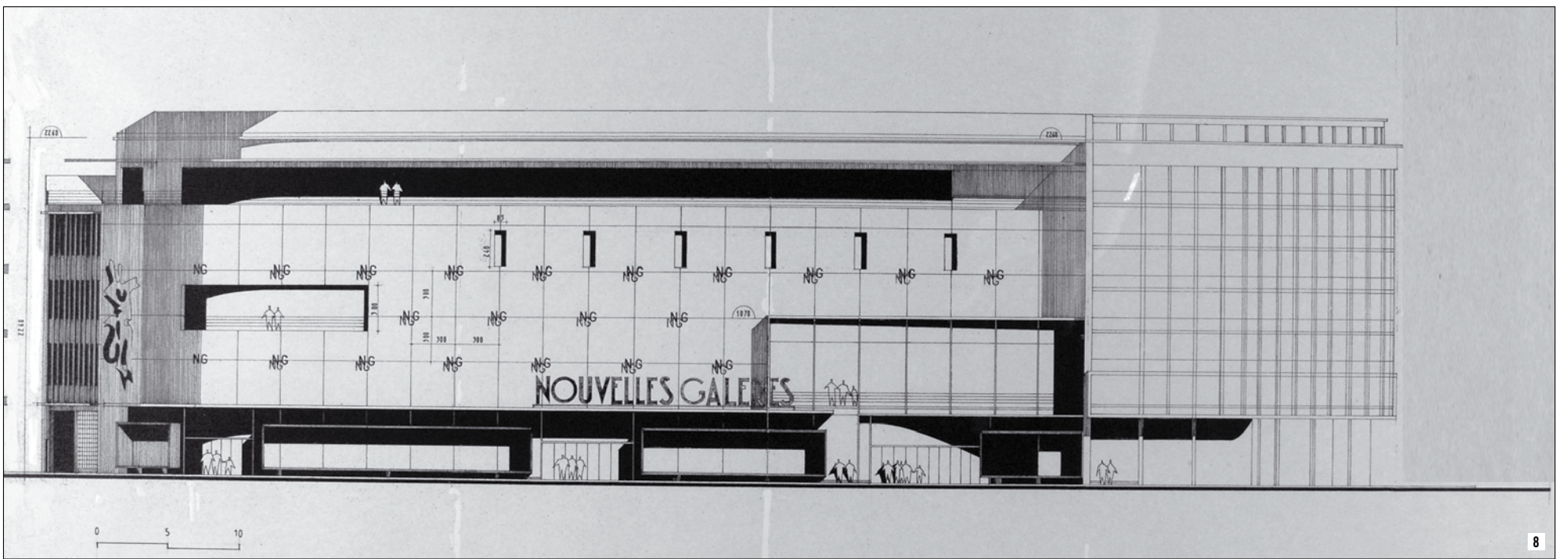
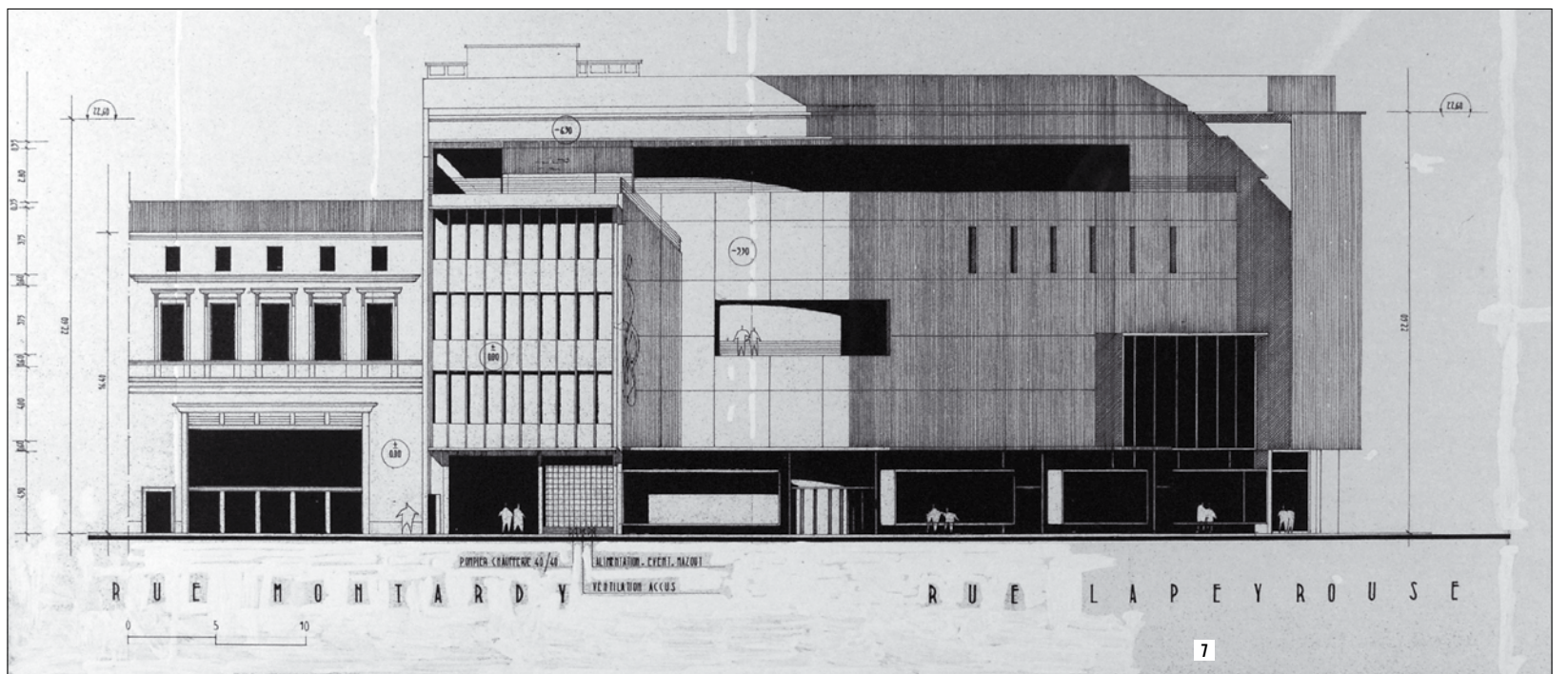
4. Photographie de la charpente qui reprend les pentes de l'ancienne toiture de l'Hôtel Rességuier. Sur la gauche, ouvertures sur toute la longueur au 5^e étage. Bureaux de la Direction, comptabilité. © Bouvier N°49. 18 août 1961. Archives René Mialhe Toulouse.

5. Photographie du coulage de la dalle B-A de la toiture du snack du 6^e étage. A droite, voliges de la toiture Hôtel Rességuier. © Bouvier N°57. 2 octobre 1961. Archives René Mialhe Toulouse.

6. Photographie du snack au 6^e étage depuis la terrasse extérieure. Les Jacobins. 30 février 1963. Fond Sodel n°43. © Jean Dieuzaide.

7. Elévation de la façade rue Montardy. 10 mai 1958. Echelle 1/100. Façade du 1^{er} projet. Il n'y a pas de 6^eme niveau. Sur la rue Montardy, est crée un corps de bâtiment dont la façade est composée d'un mur rideau – Montants verticaux aluminium sur toute la hauteur, remplissage verre et « glazal ». Cette façade n'a pas été modifiée lors des travaux de 2006. Ce corps de bâtiment abrite au R-D-C l'entrée du personnel (les vestiaires sont situés au 2^eme sous-sol et la rampe (pente 15%) permettant l'accès des véhicules aux sous-sols. Dans les étages sont situés les locaux de l'assistante sociale, du comité d'entreprise... Fond : Permis de construire. Archives Municipales Toulouse.

8. Elévation de la façade rue Lapeyrouse. 10 mai 1958. Echelle 1/100. Afin de donner une continuité aux façades des rues Lapeyrouse et Montardy, le bâtiment est arrondi à l'angle. La courbe est soulignée par une grande baie vitrée située au 2^e étage, de 3 m de hauteur. Celle-ci est actuellement partiellement occulté par des présentoirs. Dans l'axe de celle-ci, une des entrées du magasin. La marquise forme un plan horizontal en encorbellement qui concentre l'attention du passant sur les vitrines donnant à une partie de la rue – le trottoir – la qualité d'un espace semi-clos et offrant ainsi une protection au « lécheur de vitrines ». La marquise souligne la différence entre le R.d.C – ouvert – et les niveaux supérieurs qui disparaissent derrière une surface opaque, revêtue de dalles de travertin. Ce grand volume semble flotter entre une base de vitrines continues du R.d.C et une grande baie au 4^eme étage, située à 3m en retrait de l'aplomb de la façade, en arrière d'une terrasse accessible. Afin d'en assurer la protection solaire, une marquise en B.A (2,00 m de large) court sur toute la longueur de la baie. Cet effet a complètement disparu et l'accès à la terrasse impossible car actuellement cette baie est complètement occultée par des présentoirs situés à l'intérieur. La surface de cette façade est rythmée par une trame carrée (3m x 3m). Une signalétique – les lettres NG sont fixées en quinconce au croisement des points de la trame. Lors des travaux de 2006, la signalétique NG a disparu et un enduit colle a recouvert les plaques de travertin. Comme pour rompre et animer cette grande surface opaque, des ouvertures ponctuent celle-ci. Au 1^{er} étage, une grande vitrine, au dessus de l'entrée principale faisait - avant les réformes de 2006 – un appel visuel pour les passants de la rue Alsace (Baie 6m de hauteur 3m x 2). Elle est positionnée dans un caisson (hauteur 6,5m) en avant de la façade, car le 1^{er} niveau n'a que 4m sous plafond. Au 2^e étage, une grande baie arrondie (3m de hauteur). Au 3^e étage une série de 6 ouvertures (2,40 x 0,85 m) ouvrant vers l'intérieur (accès pompiers – dégagement d'urgence ?). Les changements intervenus dans l'utilisation des surfaces de vente – un ensemble de différentes boutiques sous un même toit – ont entraîné l'obturation de la grande baie du 1^{er} niveau (travaux 2006). Les raisons peuvent être nombreuses. Depuis la régularisation de l'éclairage artificiel intérieur par rapport à la source lumineuse extérieure ; l'effet de contre-jour pour des articles présentés devant cette baie ; la difficulté de la présentation des produits – rapport d'échelle entre ceux-ci et les dimensions de la baie ; la situation en hauteur de la baie – 4,5m au dessus de la rue... Malgré ces inconvénients, il me semble qu'avec les produits verriers actuels, on aurait pu trouver une solution réunissant les critères d'obturation visuelle et le maintien de l'ouverture ; étant donné qu'un accès pompier a été crée juste à côté. Cette grande baie dilatait la largeur de la rue, alors qu'aujourd'hui, après les travaux, la rue est devenue comme un couloir, un corridor. Fond : Permis de construire. Archives Municipales Toulouse



9. Photographie de l'angle des rues Lapeyrouse - Montardy. Structure poteaux poutre en façade avec remplissage briques. Pas de détail sur les plans. Sur ce mur de briques fixation des dalles de travertin (5cm selon les plans 3 cm dalle + 2 cm de mortier de pose ?). Dans le dossier permis de construire il n'y a aucun détail sur la fixation des dalles. Le 4^e étage en retrait avec la marquise en B.A. court tout le long de la façade.

Création d'ouvertures au 5^e étage dans la pente en B.A. (pavés de verre fixes). Les ouvertures verticales sont occultées derrière des présentoirs. © Bouvier n° 61. 2 novembre 1961. Archives René Mailhe. Toulouse. / 10. Photographie de nuit de la façade rue Lapeyrouse. Au dessus de la marquise et de la grande baie du 1er niveau disposition d'éclairage rasant de la façade vers le haut. Les ouvertures illuminées de la façade ponctuent et soulignent la grande masse du magasin. Fond Sodel. © Jean Dieuzaide





A l'occasion de reportages photographiques commandés par des entreprises du bâtiment qui avaient participé à la construction des Nouvelles Galeries, Jean Dieuzaide en profita pour photographier des passants, des badauds, des flâneurs. En regardant ces photographies nous observons comment certaines activités de la ville se concentrent ou peut-être se concrétisent à la limite entre la rue et le grand magasin. L'entrée principale, complètement ouverte, devient un lieu de réunion, de conversations, surtout l'hiver où les personnes stationnent à l'entrée, profitant de l'air chaud du magasin. Les badauds s'attourent autour d'un stand de presse improvisé à l'entrée. La rue se dilate, la limite entre la rue et le magasin n'est pas matérialisée par un seuil, mais c'est un espace fluctuant, variant selon les

activités, qui délimite le dehors du dedans. La grande façade silencieuse ne fait qu'amplifier par contraste, le mouvement des passants à sa base, si bien saisi par Jean Dieuzaide. Dans cette masse en mouvement, le photographe recherche des personnages, des situations – la personne âgée et sa poussette chargée de cartons, la jeune militante vendant son journal à la criée, les badauds devant le stand de journaux, des clientes pressées sortant du grand magasin, un vieil homme à la canne qu'il essaye d'isoler afin de les individualiser, de les sortir de l'anonymat de la grande foule des villes.... B.CATLLAR / 1-2-3-4. Fonds Sodel n°16, 13, 10. 30 Février 1963 - © Jean Dieuzaide 5-6. Reportage – 25942/31 – 25942/34A . Mai 1969 - © Jean Dieuzaide.

Actu DE L'USAMP

VALEUR DU POINT EN MIDI-PYRÉNÉES

COMMISSION PARITAIRE DU 21 NOVEMBRE 2006

Etaient présents

Collège salariés :

M. Dudlieux, CFE CGC BTP
M. Lemsén, CGT .FO . BTP (31)

Collège employeurs USAM/UNSFA

Mme Eychenne-Vidal, architecte, USAMP (Ariège)
M. De Vesins, architecte, (Tarn-et-Garonne)
Mme Charles-Couderc, architecte (Aveyron)

Position des Syndicats Salariés

Proposition des Syndicats Salariés d'augmentation de la valeur du point de 2,50 % au titre de la bonne santé économique du secteur et du rattrapage nécessaire pour aboutir à une valeur nationale évitant le dumping social des uns vis-à-vis des autres.
Signé SYNATPAU CFDT

Position des Syndicats Employeurs – Représentants de l'UNSFA

Proposition de départ égale à l'indice du coût de la vie + 1,2 % sur 12 mois (indice historiquement faible) qui donnerait : autres départements 6,28 et Haute-Garonne 6,37 pour 6,21 et 6,29 actuellement.

Première proposition des syndicats salariés	
Haute Garonne : 6,47	Autres : 6,36
+2,80% - Proposition rejetée par le collège employeur	
Le collège employeurs fait une contre proposition à :	
Haute Garonne : 6,40	Autres : 6,30

Autres augmentations à connaître :		
Insee	Alimentation	Loyers
1,20 %	2,46 %	2,46 %

Deuxième proposition	
Collège salariés	
Haute Garonne : 6,45	Autres : 6,35
+2,80% - Proposition rejetée par le collège employeur	
Collège employeurs	
Haute Garonne : 6,43	Ariège : 6,43

* la proposition des syndicats de salariés donne sur un salaire brut indice 320 € de 2032 € soit une augmentation de 44,80 € pour un salaire précédent de 1987,20 € brut à l'ancienne valeur du point.

Conclusion

PV de désaccord : Une nouvelle réunion de la Commission Paritaire est donc prévue pour parvenir à un accord.

DÉCLARATIONS SOCIALES CONCERNANT LES SALARIÉS D'ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

DÉMATÉRIALISATION

Gratuité, simplicité, gain de temps, sécurité, c'est ce que permet la dématérialisation des déclarations sociales.
La net-Ducs (déclaration unifiée de cotisations sociales) vous offre la possibilité de déclarer et de payer vos cotisations Assedic, Urssaf et retraite complémentaire en une seule fois via internet, gratuitement et de manière totalement sécurisée.
Rendez-vous sur www.net-entreprise.fr

COTISATIONS D'ASSURANCE VIEILLESSE COMPLÉMENTAIRE

DÉCRET N° 2006-1579 DU 11 DÉCEMBRE 2006

Ce décret fixe les cotisations aux régimes d'assurance vieillesse complémentaire des professions libérales.
Pour la section professionnelle des architectes, agréés en architecture, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts et conseils, le montant de la classe 1 s'élève à 808 euros.

CLAUDE DE NON CONCURRENCE ET CONTREPARTIE FINANCIÈRE

La convention collective nationale des entreprises d'architecture prévoit dans son article III-2-2 (les architectes salariés en titre) la possibilité de faire figurer dans le contrat de travail une clause de protection de clientèle de l'employeur quel que soit le motif de rupture du contrat de travail.
Comme toute clause de non-concurrence qui interdit au salarié lors de son départ de l'entreprise d'exercer des activités susceptibles de nuire à son ancien employeur, elle obéit aux trois conditions cumulatives suivantes qui ont été déterminées par la jurisprudence :
_être justifiée par les intérêts légitimes de l'entreprise ;
_être limitée à la fois dans le temps et l'espace ;
_comporter une contrepartie pécuniaire.
Cette dernière condition vient de faire l'objet d'une nouvelle précision dans une décision de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 15 novembre 2006. Pour être valable, une clause de non-concurrence doit comporter une contrepartie financière qui ne doit pas être dérisoire. En l'espèce, en contrepartie de l'interdiction d'exercer directement ou indirectement une activité susceptible de concurrencer une société, pendant 2 ans dans le département ainsi que dans 3 départements limitrophes, le salarié percevait une indemnité spéciale à la fin de la durée de non concurrence « égale à un dixième du salaire brut perçu au mois de janvier de la dernière année d'activité au sein de la société, durant le nombre de mois composant la période de non-concurrence ». Les magistrats ont considéré que la clause était disproportionnée par rapport à l'indemnité mensuelle qui devait en être la contrepartie (2,4 mois de salaire pour une durée d'exécution de la clause de non-concurrence de 24 mois) et qu'elle équivalait à une absence de contrepartie ouvrant droit au salarié, qui a respecté la clause de non-concurrence, de demander en justice la réparation de son préjudice.

RECOUVREMENT SIMPLIFIÉ DES CONTRIBUTIONS GÉNÉRALES ET COTISATIONS DUES AU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

L'article 62 du règlement de l'assurance chômage prévoit que les employeurs de moins de dix salariés, qui règlent leurs contributions générales et cotisations selon une périodicité trimestrielle, ont la possibilité d'opter pour une procédure de recouvrement simplifié **qui sera mise en œuvre dès le mois de janvier 2007**.
Dans le cadre de cette procédure, le paiement des contributions et cotisations du quatrième trimestre sous forme d'un acompte exigible le 15 janvier de l'année n+1 est supprimé, ce paiement intervenant désormais à l'occasion de la régularisation annuelle.
Les employeurs ayant opté pour la procédure de recouvrement simplifiée procéderont, au cours du mois de janvier 2007, au paiement des contributions dues pour le 4ème trimestre 2006 et à la régularisation annuelle **au moyen d'un seul document**, la déclaration de régularisation annuelle.
Les règlements s'effectueront désormais selon l'échéancier suivant :
_acomptes exigibles : 15 avril ; 15 juillet ; 15 octobre.
_le dernier : au cours du mois de janvier, à l'occasion de la déclaration de régularisation annuelle.
Une circulaire Unedic (n°2006-24) du 25 septembre 2006 disponible sur le lien <http://info.assedic.fr/unijuridis/travail/documents/ci200624.pdf> précise les modalités de mise en œuvre de cette mesure de simplification.

COLLABORATEURS D'ARCHITECTES

COTISATION FNRS/AGS

Tout architecte exerçant à titre libéral doit assurer ses salariés contre le risque de non-paiement, en cas de redressement judiciaire, des sommes qui leur sont dues en exécution du contrat de travail.
En effet, l'article 77 de la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005 a étendu, à compter du 1er janvier 2006, le champ d'application fixé à l'article 143-11-1 du Code du travail, à toute autre personne physique exerçant une activité professionnelle indépendante. Cette cotisation doit apparaître sur une ligne spécifique du bulletin de salaire et elle doit être calculée sur la base d'un taux de 0,15% du montant brut à la charge exclusive de l'employeur.
Le Fond National de garantie des Salaires est géré par les Assedic.
Textes de référence :
_Code du travail : article L.143-10 à L.143-11-9 et D.143-2
_Code civil : article 2101 et 2104
(privilège et garantie de la créance de salaire)
_Article 77 de la loi de sauvegarde des entreprises n°2005-845 du 26 juillet 2005, modifiant l'article 143-11-1 du code du travail
_Article 57 de la loi 2004-391 du 4 mai 2004 (publiée au journal officiel du 5 mai) relative à la formation professionnelle et au dialogue social
_Décret n°2003-684 du 24 juillet, modifiant l'article D.143-2 du Code du travail, relatif aux plafonds de garantie des salaires en cas d'insolvabilité des entreprises.



Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Edition : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / **N° commission paritaire :** 1204T 8 2517 / **Directeur de la publication :** Jean-Manuel Puig / **Directeur de l'information :** Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol. / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. **Pages centrales :** Bernard Catllar / **Impression :** SRI / **n° ISSN :** 1638 4776 / **Pour écrire dans Plan Libre :** contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute Garonne la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : **ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, comptoir seigneurie gauthier, imerys T.C, lafarge, NPN, pilkington, technal, voltex.**



MAIRIE DE TOULOUSE

FORMATION

_FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 NOUVELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE LA MISSION OPC**OBJECTIFS**

À la suite de ce stage, le stagiaire sera capable de / Identifier les enjeux de la mission O.P.C et de la maîtrise des délais d'une opération de construction / Identifier la mission du responsable O.P.C. du chantier / Négocier la mission O.P.C. / Identifier les nouvelles techniques spécifiques permettant d'assurer la mission O.P.C.

PROGRAMME**Jour 1 : Présentation de la mission OPC**

La mission OPC et la loi MOP / La théorie de l'ordonnancement / La mission OPC en phase études / La préparation du chantier / Le planning

Jour 2 : La mission O.P.C. en phase chantier

Évaluation du responsable OPC / Les honoraires et le contrat.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés illustrés de cas pratiques et d'exemples avec participation active des stagiaires / Exercices individuels et exercices en sous-groupe avec restitution par un rapporteur.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Rétro - projecteur et paper-board, vidéoprojecteur / Un dossier de stage sera remis à chaque participant, comportant des documents de synthèses et des documents de référence.

PUBLIC

Etre architecte, ingénieur, technicien de bureau d'études techniques, collaborateur ou responsable de travaux d'une entreprise d'architecture, ou de services techniques / Posséder une expérience professionnelle de suivi de travaux est préférable

DURÉE ET DATES**Deux jours :**

jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2007

PRIX DE LA FORMATION

560 euros net de taxe (frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire)

ORGANISME, LIEU DE FORMATION ET INSCRIPTIONS**MC FORMATION**

3 rue des Charrons 31700 Blagnac
Tél. : 05 61 15 79 93 - Fax : 05 61 15 79 92
Numéro d'existence : N° 73.31.02550.31

2 DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES**OBJECTIFS**

Former les professionnels à la réponse aux appels d'offres sous forme électronique / Les préparer à répondre aux demandes d'assistance de la maîtrise d'ouvrage en matière de préparation de dossiers de consultation des entreprises sous forme électronique / Les initier aux nouvelles technologies et à de nouvelles pratiques relatives à l'échange de documents et au travail collaboratif

PROGRAMME

Stage de formation découpé en quatre séquences sur quatre demi-journées :

Première séquence

Les bases juridiques et techniques

Le cadre juridique : Code des Marchés Publics et décrets d'application, interprétations émanant de la Direction des Affaires Juridiques du Minefi (Vademecum), premières jurisprudences / Nouvelles dispositions concernant la publicité / Obligations et degrés de libertés des acheteurs / Obligations

et degrés de libertés des entreprises / Les certificats de signature électronique et les autorités de certification qui les délivrent, la gestion des certificats sur le poste de travail / Les technologies et solutions pour signer électroniquement un document, vérifier une signature électronique, chiffrer/déchiffrer un document / Les usages du certificat de signature électronique : signature de courriel, déclaration et paiement de la TVA, identification pour l'accès à des sites, facture électronique, chiffrage de document,... / La signature des plans / Le cas des concours de maîtrise d'œuvre et des réponses non dématérialisables (maquettes) / Panorama des formats de fichiers : standards de fait de la suite office (doc, xls, rtf), format pdf, formats image (jpeg, png,...), formats de fichiers CAO/DAO (dxf, dwg, dwf, dgn,...), applications du format xml,... / Fichiers image (ou le poids des photos...) : facteurs influant sur la taille des fichiers et sur la qualité des images, fonctions et outils de traitement / Fichiers de plans : comparaison détaillée des formats DWG et PDF, les plus utilisés actuellement dans le cadre de la dématérialisation

Deuxième séquence

Exercices pratiques

Panorama de l'offre de services / La préparation des avis d'appel à publicité : études de cas, exemples d'Avis d'Appels Publics à la concurrence incitant à la dématérialisation (AAPAC) / La génération d'AAPC au format défini par le BOAMP / Bonnes pratiques pour la préparation des pièces d'un dossier de consultation des entreprises électronique (DCE) / Jeux de rôles pour l'expérimentation de toutes les étapes du processus de dématérialisation : préparation d'un DCE, publication, dépôt d'une réponse, ouverture des plis.

Troisième séquence

Échanges de documents et services de gestion de projet

Lorsqu'un architecte prépare un DCE sous forme électronique, il est amené à collecter des fichiers auprès de ses partenaires dont les bureaux d'études. Cela pose parfois des problèmes de transmission du fait de la taille de certains documents, sans oublier le besoin de gérer les différentes révisions des documents.

À partir de cet exemple, on élargira aux solutions destinées à faciliter la gestion des documents produits et échangés par les membres d'un groupe. Sujets abordés : Les limites des pratiques courantes de transmission des fichiers (pièce attachée à un courriel, CD Rom,...) / Les fonctionnalités des services de gestion de projet par Internet (fiche descriptive des documents, annuaire des intervenants, gestion des révisions, circuits de diffusion, circuits d'approbation,...) / À titre d'illustration, expérimentation de plusieurs solutions du marché (il n'est pas question de former à un produit commercial mais d'entraîner le stagiaire à reconnaître dans ces produits les principales fonctionnalités).

Quatrième séquence

Introduction aux IFC, l'alternative aux échanges de fichiers de plans

(IFC désigne un standard International pour l'échange d'information dans la construction). Les inconvénients de l'échange de fichiers de plans sont bien connus. Nous en citerons deux : comme il est nécessaire de fixer des règles pour harmoniser le contenu des fichiers de plans, les architectes sont contraints d'appliquer plusieurs chartes (celle définie en interne à l'agence et cel-

les imposées par les maîtres d'ouvrage) ;

- en préalable à de nombreux calculs, les bureaux d'études doivent traiter le contenu des fichiers de plans ce qui est une tâche sans valeur ajoutée. Pour être sûrs de travailler avec une version stable des plans, ils retardent le plus possible le moment d'évaluer le projet.

Il existe maintenant une alternative qui consiste à échanger des fichiers IFC contenant, non pas la description des plans, mais celle des objets représentés dans les plans. Ce nouveau format agréé par l'ISO a été adopté par de nombreux éditeurs de logiciels dont les leaders de la CAO.

Programme de la session :

Présentation sommaire du modèle IFC et de ses capacités à décrire les objets, leurs propriétés et leurs relations / Périmètre couvert par les IFC : le bâtiment, pour toutes les phases du cycle de vie, les ouvrages d'art / Panorama des logiciels « parlant IFC » : CAO, gestion de patrimoine, outils d'évaluation du projet / (thermique, acoustique, estimatif,...), visualisateurs, serveurs de projet,... Nouveaux champs d'application ouverts par les IFC : maquette numérique, vérification de conformité à des réglementations, dématérialisation du processus d'instruction du permis de construire, etc...

La formation sera illustrée de nombreuses démonstrations pour une grande variété de situations (collaboration entre deux architectes équipés de logiciels de CAO différents, échanges entre l'architecte et les bureaux d'études, transmission des informations utiles à l'exploitation à l'issue de la réception).

Elle met en évidence les retombées potentielles (nouvelles pratiques, nouvelles prestations). Cette demi-journée a pour objectif d'être une simple introduction à un vaste sujet auquel est consacrée une formation de longue durée intitulée «Systèmes d'information au service du projet et du patrimoine».

Ils seront également capables de conseiller les maîtres d'ouvrage et de les aider dans la préparation des dossiers de consultation des entreprises. Enfin, ils seront informés des bénéfices induits par les services de gestion de projet en ligne, et des perspectives offertes par le standard IFC.

INTERVENANTS

Bernard Ferriès, Docteur de troisième cycle, Maître assistant associé en informatique à l'École d'Architecture de Toulouse

DEBOUCHES POTENTIELS

Après cette formation, les professionnels auront compris l'intérêt, en tant que candidats, à répondre aux consultations sous forme électronique. Ils pourront ainsi être plus réactifs et plus efficaces dans l'élaboration de leurs réponses.

Ils seront également capables de conseiller les maîtres d'ouvrage et de les aider dans la préparation des dossiers de consultation des entreprises. Enfin, ils seront informés des bénéfices induits par les services de gestion de projet en ligne, et des perspectives offertes par le standard IFC.

DURÉE ET DATES

Vendredi 2 mars 2007 et Samedi 3 mars 2007
Deux jours, soit 14 heures de formation.

PRIX DE LA FORMATION

350 euros net de taxes

PRIX DE LA FORMATION

560 euros net de taxe (frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire)

INSCRIPTIONS, ORGANISME ET LIEU DE FORMATION
ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À

L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS :

annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63)
organisme de formation : Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) N° d'agrément : 7331 P00 2031
Tél : 05 62 11 50 50, Fax 05 62 11 50 99
Lieu de formation : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. 83 rue Aristide Maillol, 31106 Toulouse Cedex 1

3 ARCHITECTURE, URBANISME ET PRODUCTION DU PAYSAGE - RAPPEL**OBJECTIFS**

Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux professionnels du cadre bâti et du cadre de vie de prendre place dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères. / Identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain. / Lire, comprendre et intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception / Se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes / Connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels du paysage afin de travailler efficacement avec eux (concepteurs et entrepreneurs) / Formation spécifique à la maîtrise du sol, de l'eau et du végétal dans les projets d'aménagements urbains (lotissements, ZAC, espaces publics ...) / Connaître les aspects réglementaires pour mieux dialoguer avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales / Faciliter l'échange, la structuration et la convergence de points de vue (réduction des conflits).

CONTENU ET DÉMARCHE**Des apports théoriques**

Définition des problématiques paysagères, échelles du paysage / Méthode d'analyse des paysages et identification des dynamiques paysagères / Intégration de ces dynamiques dans la conception et la formalisation du projet. Connaissances spécifiques des techniques du développement urbain durable / Acquisition des connaissances sur le plan réglementaire et montages des dossiers spécifiques (volets paysagers, cahier des charges, PADD,...)

Etudes de cas et pratique de terrain

Présentation et analyse de projets avec les acteurs et partenaires concernés par chaque opération. Des visites de terrain pour illustrer les apports théoriques et un travail sur site pour expérimenter en direct analyse et diagnostic. Milieu rural, péri-urbain et urbain.

Modules autonomes et complémentaires

Un programme sur mesure adapté au profil, au rythme et aux besoins de chacun.

Module 1 : Quels paysages pour des lotissements durables ?

Jour 1 : Définition et historique du lotissement / Du permis de lotir au permis d'aménager, vers une nouvelle juridiction du lotissement / Cadastre des projets de lotissements dans les PLU / La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des lotissements d'habitat / La programmation des opérations : densité, mixité, typologie des formes urbaines / La conception du lotissement : la progression dans la composition, définition des espaces publics et des lots privés / Exemples sur le Cabardès et le Lot
Jour 2 : Visites d'opérations de lotissements.

Module 2 : Les techniques du Développement Urbain Durable

Jour 1 : L'eau et les flux : Ambiance urbaine, rafraîchissement passif, techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, perméabilité des sols, assainissement naturel / Partage voiries, stationnements, déplacements doux, transports collectifs, corridors biologiques et biodiversité.

Jour 2 : La terre et les typologies urbaines : Pré-verdissement, ambiances végétales, gestion différenciée, gestion écologique, géothermie, noues/ talus, revêtements de sols, réseaux, éclairages urbains et économies d'énergies / Espace bâti / espace nature, Habitats dense/Intermédiaire.

Module 3 : Les procédures d'aménagement

Jour 1 : La commande publique, les cahiers des charges / ZAC, PADD, PLU, SCOT, Règlement d'entrée de ville, ZPPAUP / comment gérer protection et développement ?

Jour 2 : Missions AMO / Relations entre les décideurs et les différents concepteurs de l'espace : partage des rôles, interface et partenariat.

Module 4 : Méthodologies d'analyse urbaine et paysagère

Jour 1 : Analyse urbaine et paysagère, diagnostic, atouts et faiblesses d'un site, enjeux de son réaménagement / La concertation en projet urbain et paysager : étude de cas :

_travail cartographique à différentes échelles, lier

recherches historiques (plans anciens, archives traditions locales...) et travail de terrain.

_articuler les compétences pour répondre à un diagnostic, mener une concertation.

Jour 2 : Méthodologie d'analyse et de diagnostic urbain et paysager in situ.

_détermination des potentialités et des enjeux paysagers à l'issu de l'analyse des processus d'évolution du paysage.

Module 5 : Les espaces publics

Jour 1 : études de sols, terrassements, réseaux / traitements de sols, mobilier urbain.

_travail de sculpture du site (talus, soutènements...), gestion économe des déblais/ remblais. Aspects techniques et esthétiques du sol et de ses équipements.

Jour 2 : le végétal et l'espace public : rôle des plantations. Notions de botanique, structures végétales, varia. Otions dues aux saisons, couleurs... / mise en lumière.

_le végétal et l'éclairage comme outils de l'aménagement urbain.

_maîtrise des ambiances, contraintes techniques et cadre réglementaire. DCE. Estimatif (réalisation et entretien).

INTERVENANTS

Encadrement par une équipe interprofessionnelle (architectes, paysagistes, représentants des services de l'état et des collectivités territoriales,

pépiniéristes, entrepreneurs de VRD et espaces verts...) : Sylvie Assassin, architecte, enseignante École Architecture / Michel Barrué, architecte, professeur des Ecoles d'Architecture / Christian Piel, urbaniste / Frédéric Bonneaud, architecte, docteur en physique, enseignant Ecole d'Architecture / Jean-Noël Tournier, paysagiste / Joël Berthon, ingénieur éclairagiste / Catherine Espiasse, paysagiste, paysagiste-conseil de la DDE 46 et présidente FFP Midi-Pyrénées / Jean-Yves Puyo, architecte urbaniste, vice président de l'APUMP, enseignant École Architecture / Nathalie Prat, architecte du patrimoine, enseignante École Architecture / Julie Poirel, paysagiste / Laurent Ducroux, juriste / Olivier Pousse, entrepreneur VRD

PUBLIC ET DEBOUCHES

Architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres, techniciens des collectivités publiques.

Débouchés : Permettre aux stagiaires de mieux s'insérer dans la commande induite par les nouvelles exigences paysagères et environnementales.

DURÉE ET DATES

Modules 2 jours autonomes et complémentaires. Modules répartis de janvier à Novembre 2007. Inscription possible pour un seul module

Calendrier prévisionnel : *Module 1* : deux dates sont proposées au choix : 26 & 27 janvier 2007 - 27 & 28 avril 2007 / *Module 2* : mai 2007* / *Module 3* : juin 2007* / *Module 4* *: Octobre

2007* / *Module 5** : Novembre 2007.

* les dates seront précisées ultérieurement

PRIX DE LA FORMATION

Coût de chaque module : 210 euros net de taxes

INSCRIPTIONS, ORGANISME ET LIEU DE FORMATION

Inscriptions : ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS : annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par tél, Annie Montovany : 05 62 11 50 63)

Organisme de formation : Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) - N° d'agrément : 7331 P00 2031
Tél : 05 62 11 50 50, Fax 05 62 11 50 99

Responsable de la formation

Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture, responsable scientifique de l'UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC
05 62 11 50 45 – Fax 05 62 11 50 49
(michel.barrué@asm.map.archi.fr)

Coordinateur pédagogique

Sylvie Assassin, architecte, enseignante Ecole Architecture Toulouse.
Pascale Rossard architecte urbaniste, chargée de mission APUMP

Lieu de la formation : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - 83 rue Aristide Maillol, 31106 Toulouse Cedex 1.



CATALOGUES PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES

100 réalisations architecturales contemporaines en Midi-Pyrénées

Edités par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées avec le soutien :



et le club des partenaires de la Maison de l'Architecture : Ares Midi-Pyrénées, BPB Placo, Comptoir Seigneurie Gauthier, Imerys T.C, Lafarge, NPN, Pilkington, Technal

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
1 an : 10 numéros



ABONNEZ-VOUS !

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.

Nom : Société :
Prénom : Adresse :
Profession : e-mail :

Professionnels : 20 € / Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) : **10 €**

Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.

